



ASSAINISSEMENT RPQS 2020

**VERSION
DE TRAVAIL
DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE DU
6 SEPTEMBRE 2021**



Le mot du Vice-Président

La compétence assainissement a été transférée à la Communauté de communes Thelloise (CCT) en 2017. Cette dernière a alors récupéré de nombreux projets d'investissement engagés par les communes. Elle a poursuivi ceux-ci conformément aux engagements pris et c'est ainsi environ 17,5 millions d'euros de travaux qui ont été dépensés par Thelloise pour des travaux d'assainissement sur les trois dernières années (2018-2020).

La Communauté de communes a également lancé des études diagnostiques complémentaires qui doivent lui permettre de finaliser un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Ce PPI doit permettre à Thelloise, en fonction de ses capacités financières, de répondre aux obligations réglementaires ainsi qu'aux principaux enjeux de son territoire en matière d'assainissement.

Concernant l'exploitation des réseaux et des stations d'épuration, ainsi que le service à l'utilisateur, ceux-ci sont assurés via des délégations de services publics (DSP) qui ont été confiées aux sociétés SUEZ et VEOLIA. C'est ainsi 13 contrats que gèrent actuellement la CCT et dont SUEZ et VEOLIA ont la charge. Ces deux sociétés doivent chaque année produire un Rapport Annuel du Délégué (RAD).

De son côté, la collectivité maître d'ouvrage est amenée à rédiger le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS). Le contenu de ce document est encadré réglementairement et il faut que de nombreux indicateurs de suivi y figurent. Aussi, afin que les usagers aient une connaissance optimale de leur service de l'assainissement, nous nous sommes attachés à mettre en avant, en première partie de ce RPQS, certaines informations essentielles.



Alain DEVOOGHT
Vice-Président en charge de la Ressource en Eau.

Rapport d'Activités Annuel – Rapport sur le Prix Qualité et Service (RPQS) de l'Assainissement Année 2020 – rapport édité en août 2021.

Pôle Assainissement Gemapi – Communauté de communes Thelloise (CCT)
03-44-26-99-67 / assainissement@thelloise.fr
www.thelloise.fr - rubrique : Services aux Usagers / Assainissement.



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · 60530 Neuilly-en-Thelle · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

 [cc_thelloise](https://www.instagram.com/cc_thelloise)



Le RPQS	page 4
Présentation générale du service	page 5
L'activité du service assainissement collectif en 2020	page 10
L'assainissement non collectif	page 15
Annexes	page 16

ABREVIATIONS

CCT :	Communauté de communes Thelloise
RPQS :	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
RAD :	Rapport Annuel du Délégué
DSP :	Délégation de Service Public
AC :	Assainissement Collectif
ANC :	Assainissement Non Collectif
SPANC :	Service Public de l'Assainissement Non Collectif
EU :	Eaux Usées
STEU	Station d'Épuration des Eaux Usées
EH	Équivalent Habitant
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
PFAC :	Participation au Financement de l'Assainissement Collectif



Conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et au décret du 2 mai 2007, il appartient à la Communauté de présenter chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS). Différentes obligations quant à son contenu sont mentionnées dans le CGCT (articles D 2224-1 à D 2224-5).

Ainsi, ce rapport annuel doit obligatoirement stipuler certains indicateurs de suivi du service de l'assainissement collectif. Ceux-ci sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Pour la collectivité, calculer ces indicateurs permet de porter un regard objectif sur l'efficacité du service et réfléchir au moyen d'améliorer la performance du service (en étudiant l'évolution de ceux-ci dans la durée et en les comparant objectivement à d'autres services par exemple). Mais l'obligation réglementaire de rédiger et diffuser un RPQS a aussi pour objectif de rendre compte aux usagers des performances du service de l'assainissement.

Le RPQS, qui est élaboré dans un but de transparence sur la gestion du service, constitue donc un outil de communication entre la collectivité compétente, les communes et les abonnés. Néanmoins, il apparaît que les indicateurs, dont la stipulation est obligatoire, sont parfois très techniques et au vu du nombre de contrats gérés par la CCT, le nombre final de chiffres à fournir est très conséquent. C'est pourquoi, dans ce présent rapport, ils sont récapitulés en annexes et les principales informations à retenir concernant le service et le bilan synthétique de l'année sont proposés en début de celui-ci.

Ce RPQS doit être présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), au conseil communautaire puis transmis aux communes pour présentation aux conseils municipaux. Enfin, la collectivité met à disposition ce rapport au travers de différents canaux de consultation (site internet, consultation au siège de la CCT).

Par ailleurs, les Rapports Annuels du Délégués (RAD) sont aussi concernés par des obligations de publication. Ces documents, également mis en ligne, sont à lire en complément du présent RPQS.

Enfin, la collectivité compétente se doit de rentrer tous ses indicateurs au sein du système de suivi mis en place par l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le site donne ainsi accès au grand public à toutes les données du service par contrat ou système d'assainissement : www.services.eaufrance.fr.



Station d'épuration de Hondainville

PRESENTATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT



ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le territoire desservi par le service est l'ensemble des communes de Thelloise excepté les communes de Belle-Eglise, Puiseux-le-Hauberger, Dieudonné (adhésion au syndicat mixte d'assainissement des Sablons pour le traitement et la collecte) et de Chambly (adhésion au syndicat mixte de Persan Beaumont et Environ uniquement pour la partie traitement).

Les compétences liées au service sont la *Collecte*, le *Transport* et la *Dépollution* ainsi que les missions annexes telles que l'élimination des boues produites, le contrôle de raccordement, etc.

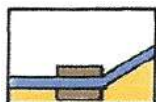
I- Les missions principales

COLLECTE



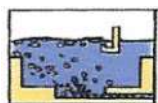
La collecte consiste à collecter les eaux usées au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

TRANSPORT



Il s'agit d'assurer le transport des eaux usées depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

DEPOLLUTION



La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation.

II- Les usagers

Nombre d'usagers sur le territoire la Communauté de communes Thelloise gérés par celle-ci :

⇒ 21 525 abonnés.

III- Le patrimoine

- ✓ 9 stations d'épuration gérées en propre :
 - ABBECOURT ;
 - BORAN SUR OISE ;
 - CAUVIGNY ;
 - CIRES LES MELLO ;
 - HONDAINVILLE ;
 - MESNIL EN THELLE ;
 - SAINT FELIX ;
 - SAINT SULPICE ;
 - ULLY SAINT GEORGES.
- ✓ Co-maîtrise d'ouvrage pour les stations de :
 - HERMES (avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis) ;
 - CIRES LES MELLO (avec la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise) ;
 - MOUY (avec le SIVOM ABBM) ;
 - VILLERS SOUS ST LEU (avec la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise).



Station d'épuration d'Ullly Saint Georges

A chacune de ces 13 stations sont reliés des réseaux qui constituent des aires de collecte. Ces dernières représentent :

- ✓ Environ 360 km de réseaux ;
- ✓ Environ 120 postes de relevage.



IV- L'assainissement à la CCT

La compétence assainissement est sous la responsabilité, depuis l'été 2020, du vice-président délégué à la ressource en eau, Monsieur Alain DEVOOGHT.

Les élus communautaires participent au pilotage du service, directement dans le cadre du conseil communautaire ou sinon dans le cadre des réunions de la commission liée à la compétence.

Les élus des communes sont également associés lors de la mise en œuvre de projets spécifiques dans celles-ci.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Pour la mise en œuvre de sa politique en matière d'assainissement, Thelloise va définir son document cadre : Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Lui-même va s'appuyer sur les études diagnostiques déjà réalisées et celles lancées par la CCT en 2020 sur son territoire.

Le SDA est basé sur le bilan du fonctionnement des systèmes d'assainissement (station, ouvrages et réseaux). Dans l'optique de minimiser les rejets de pollution dans le milieu naturel, il vise à améliorer l'efficacité de la collecte et du traitement dans la durée tout en optimisant les coûts d'exploitation. Ce SDA se matérialise par un programme pluriannuel et hiérarchisé de travaux permettant d'atteindre ces objectifs : le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

L'équipe assainissement de la Communauté

Le Pôle Assainissement Gemapi de Thelloise est constitué de 5 agents :

- ✓ Un ingénieur, responsable de pôle ;
- ✓ Un technicien en charge du suivi technique des DSP et des travaux ;
- ✓ Une gestionnaire financière pour le suivi des dépenses et recettes ;
- ✓ Une secrétaire, notamment en charge du suivi de la PFAC ;
- ✓ Un assistant administratif et comptable.

Le pôle peut être contacté du lundi au vendredi :

- de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00 (16h30 le vendredi) par téléphone au 03-44-26-99-67 ;
- ou sinon, par mail : assainissement@thelloise.fr

V- Les Déléataires de Service Public (DSP)

La CCT pilote ou copilote 13 contrats de délégations du service public (DSP) d'assainissement sur son territoire : 9 sont confiés à la société SEAO-VEOLIA, Agence de Beauvais et 4 à la société SUEZ, Agence de Creil/Chaumontel. Pour tout besoin d'intervention technique ou toute question liée à la facturation du service de l'assainissement, l'usager doit contacter ces sociétés (cf. cartographie page suivante).

Les contrats de Délégation de Service Public

Dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), la collectivité confie la gestion du service à un prestataire par une procédure spécifique.

Le délégataire gère l'ensemble de l'exploitation des stations et réseaux ainsi que les interventions auprès des usagers (y compris la facturation). Seuls les gros travaux d'investissement restent à la charge de la collectivité.

SEAO - VEOLIA

Pour toute demande : **09 69 36 72 61**

Pour les contrôles de conformité : **03 44 12 12 55**

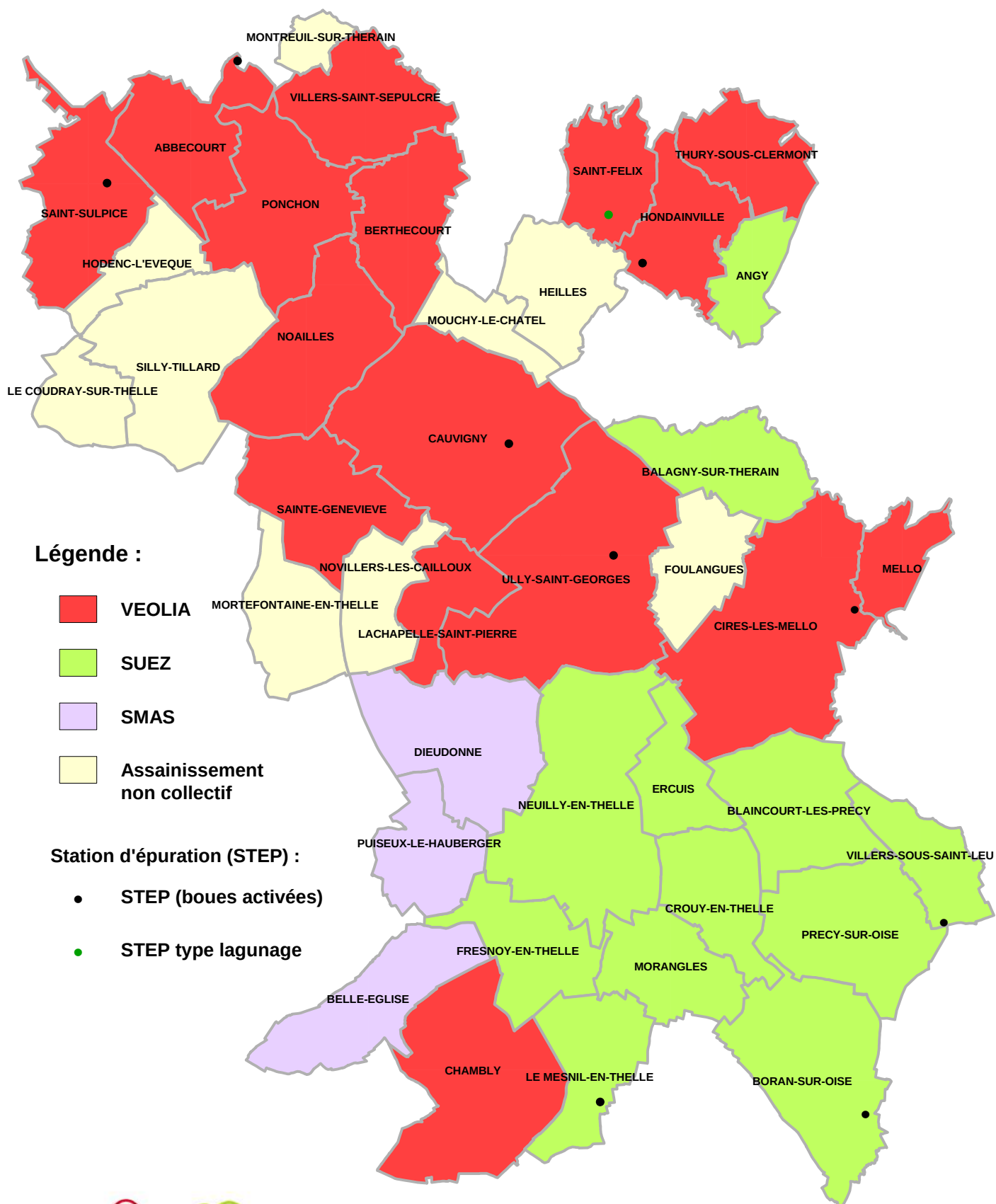
1, rue du Thérain à BEAUVAIS du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

SUEZ

Pour toute demande ou réclamation : **09 77 408 408**

Pour toutes les urgences techniques : **09 77 401 119**

Rue Buhl à CREIL - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16 h00



Légende :

- VEOLIA**
- SUEZ**
- SMAS**
- Assainissement non collectif**

Station d'épuration (STEP) :

- STEP (boues activées)**
- STEP type lagunage**



Tél. : 09 69 36 72 61

Tél. : 09 77 40 84 08

Echelle : 1/ 120 000è
Source : Cadastre, D.G.Fi.P. 2020
CC Thelloise
Septembre 2021

VI- L'équilibre financier du service – dépenses et recettes

Conformément aux dispositions réglementaires, le budget spécifique à l'assainissement collectif doit être équilibré en dépenses et recettes et le coût du service doit être intégralement répercuté sur l'usager.

Les dépenses

Le service de l'assainissement collectif fait l'objet de différents types de dépenses :

- d'une part les frais de **fonctionnement** (en majorité liés à l'exploitation et l'entretien des ouvrages par les délégataires),
- d'autre part, les dépenses d'**investissement** (travaux de renouvellement des ouvrages assurés par la collectivité).

Les recettes et le tarif du service de l'assainissement

C'est principalement via la facture d'eau que l'usager finance le service public de l'assainissement collectif (SPAC).

LA FACTURE D'EAU

Sur la facture d'eau s'additionnent les coûts de deux services publics du petit cycle de l'eau (cf. page suivante). Le prix de l'eau se divise donc en deux composantes : 1- Part eau potable et 2- Part assainissement.

La Communauté ne disposant pas de la compétence eau potable, cette part est fixée indépendamment par la collectivité compétente (commune ou syndicat). En général, dans le cadre du contrat de DSP, le délégataire eau potable, par convention avec celui de l'assainissement, assure la facturation des deux services.

Le coût de l'assainissement se divise en deux parties principales : fonctionnement et investissement.

Dans le cadre d'une délégation de service public, la partie fonctionnement va se retrouver en grande partie dans une part du tarif dite « délégataire » alors que le remboursement des investissements est lui pris en charge par la part dite « collectivité ».

Il faut ajouter également à la charge de l'usager, la partie de redevances à destination de l'Agence de l'Eau, principal financeur des opérations liées à l'assainissement en France. Le « tarif de l'assainissement » se partage donc en trois parts :

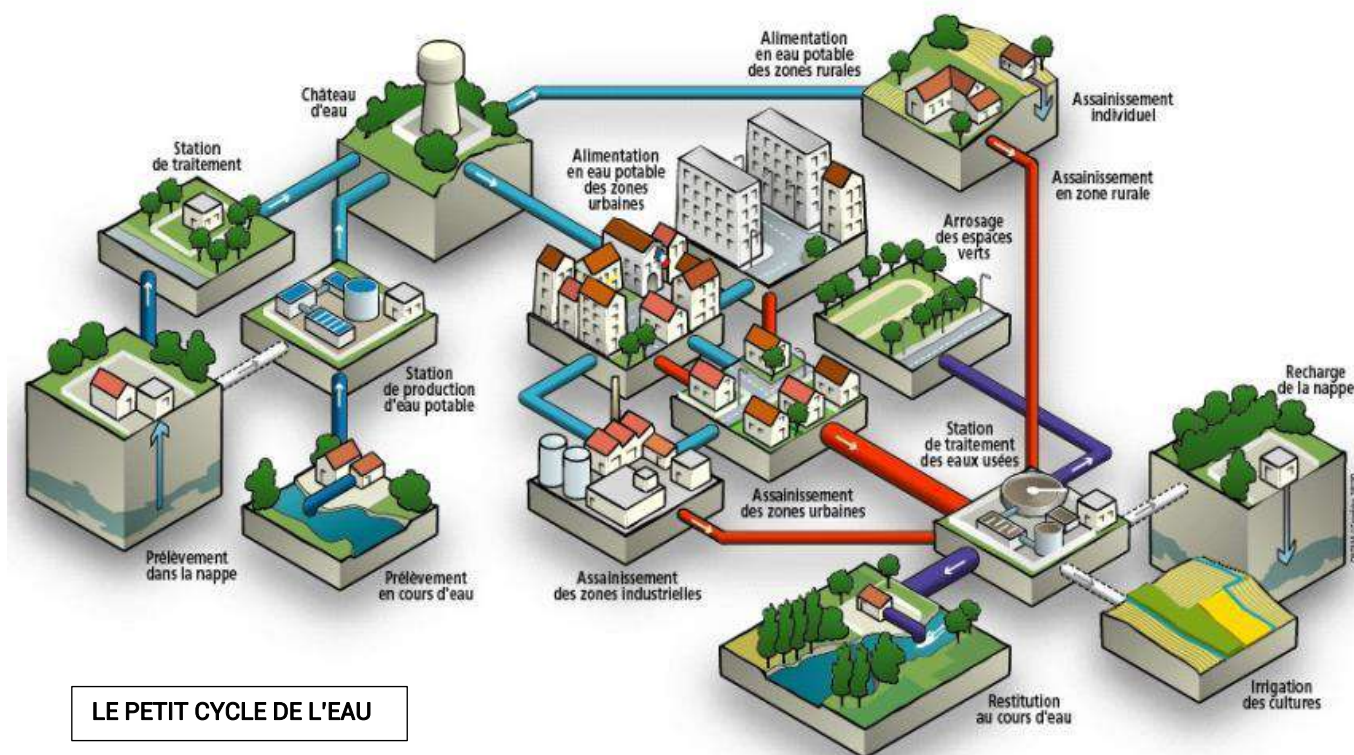
1. Part délégataire ;
2. Part collectivité ;
3. Redevances diverses.

Les parts délégataire et collectivité sont en général constituées d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (consommation).

Si la part délégataire est fixée lors de l'attribution du contrat de DSP, la part collectivité est déterminée par délibération de la structure compétente. La part collectivité peut être définie sectoriellement à l'échelle d'un système d'assainissement homogène ou de chaque commune concernée, en fonction des dépenses spécifiques aux travaux réalisés sur cette zone.

ABONNEMENT				
Part ENTREPRISE (Commune) Collecte		5,54	5,54	
Part ENTREPRISE (SIVU) Traitement		16,31	16,31	
Part Commune Collecte		21,88	21,88	
Part SIVU Traitement		4,58	4,58	
CONSOMMATION				
Part ENTREPRISE (Commune) Collecte du 20/03/13 au 01/04/14	207	0,10	20,70	
Part ENTREPRISE (SIVU) Traitement du 20/03/13 au 01/04/14	207	0,4456	92,24	
Part Commune Collecte	207	0,4594	95,10	
Part SIVU Traitement	207	0,0427	8,84	
ORGANISMES PUBLICS			89,01	95,31
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	207	0,28	57,96	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	207	0,15	31,05	
TOTAL Hors taxes			580,75	
Montant TVA			45,27	
TOTAL TTC				626,02
Répartition				
ENTREPRISE	42%			
COLLECTIVITES	43%			
TAXES	15%			

Les factures d'eau-type (partie concernant la part de l'assainissement uniquement le cas échéant) sont proposées dans les RAD et dans le RPQS, par service, avec le détail des différentes composantes.



LE PETIT CYCLE DE L'EAU

La collectivité peut bénéficier d'autres types de recettes :

- 1- Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) dans le cadre des constructions neuves principalement.
- 2- Participation aux Frais de Branchements dans le cadre d'opérations de création de nouveaux réseaux.

La Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)

La PFAC a été instituée par l'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012 et est codifiée à l'article L1331-7 du Code de la santé publique. Elle est due par le propriétaire lors du premier raccordement d'une habitation ou d'un local, ou lors d'une extension. Elle constitue un « droit d'accès » au réseau et contribue au financement ainsi qu'à l'entretien des équipements publics d'assainissement.

VII- L'information des usagers

Le règlement de service

Le règlement de service est élaboré par le délégataire afin de fournir des renseignements pratiques sur le service ou la gestion des ouvrages d'assainissement. Il rappelle les différentes responsabilités des acteurs de l'assainissement (usagers et service public) et est disponible sur demande aux délégataires.

Le site internet

Les autres informations et documents du service de l'assainissement se retrouvent sur le site de la Communauté : www.thelloise.fr - rubrique : Services aux Habitants / Assainissement.

L'ACTIVITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN 2020



I- Les études et travaux

Parmi, les principaux projets poursuivis ou initiés par Thelloise en 2020, peuvent être cités les suivants :

Créations de réseaux

- Achèvement des travaux de création de réseaux à Mortefontaine en Thelle et Novillers les Cailloux ;
- Lancement du marché de création de réseaux sur la commune de Balagny sur Thérain.

Rénovations d'ouvrages

- Achèvement de la reconstruction du poste de refoulement de transfert intercommunal de Ste Geneviève ;
- Lancement du marché de mise aux normes de la station d'épuration de Cauvigny (traitement du phosphore et instrumentations) ;
- Lancement de la maîtrise d'œuvre de réhabilitation du poste de refoulement rue du Puits en Val à Erceux.



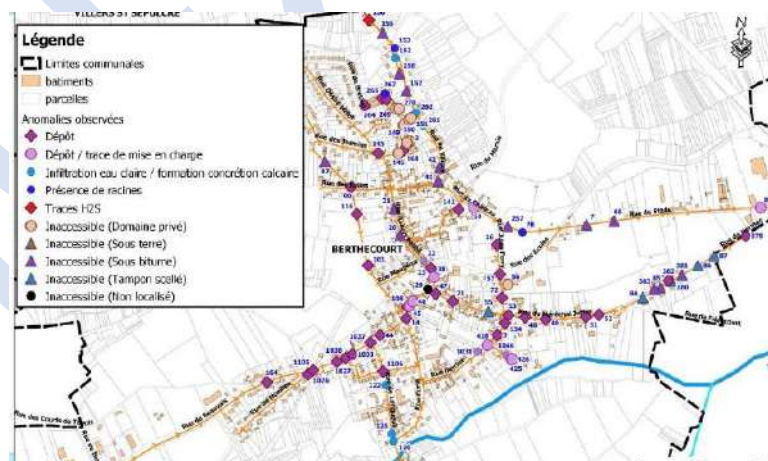
Traitements complémentaires

- Lancement de la maîtrise d'œuvre de traitement des odeurs et du sulfure d'hydrogène sur les postes de refoulement de transfert intercommunal sur l'aire de collecte de la station de Hermes.

Etudes diagnostiques

En fin d'année, la CCT a initié des études diagnostiques complémentaires, nécessaires dans le cadre de son schéma directeur d'assainissement. 7 lots d'études ont été lancés dans les communes de :

- 1- Abbecourt ;
- 2- Berthecourt et Villers Saint Sépulcre ;
- 3- Boran sur Oise ;
- 4- Chambly ;
- 5- Hondainville et Thury sous Clermont ;
- 6- Lachapelle Saint Pierre et Uilly Saint Georges ;
- 7- Saint Sulpice.



Travaux spécifiques

La CCT a lancé fin 2020, les travaux de mesures compensatoires sur la station d'épuration de Hermes.

L'aide au raccordement des particuliers

Suite à la réalisation de travaux de création d'un nouveau réseau d'assainissement, les propriétaires ont l'obligation de se raccorder. Pour ces travaux de branchement en domaine privé, l'Agence de l'Eau peut apporter une aide financière (contrairement à la CCT). Pour la gestion du versement de ses subventions, l'Agence de l'Eau s'appuie sur la collectivité. Thelloise accompagne donc les particuliers pour la perception de leurs aides.



II- Récapitulatif des dépenses d'investissement 2018-2019-2020

En termes d'investissement, les travaux réalisés par Thelloise ces trois dernières années sont les suivants (par unité technique, commune ou ancien syndicat) :

Unité technique	TRAVAUX INVESTISSEMENT en € HT*		
	2018	2019	2020
	6 277 251 €	7 282 024 €	3 971 475 €
ABBECOURT			11 175 €
ANGY-BALAGNY SUR THERAIN	8 665 €	913 120 €	105 646 €
BERTHECOURT	84 776 €	1 200 €	2 313 €
BLAINCOURT LES PRECY, PRECY SUR OISE, VILLERS SOUS SAINT LEU		35 167 €	36 567 €
BORAN SUR OISE*	219 980 €	10 260 €	- €
CAUVIGNY		3 301 €	1 702 €
CHAMBLY		9 698 €	152 461 €
CIRES - MELLO	111 604 €	181 690 €	25 775 €
CROUY EN THELLE, ERCUIS, FRESNOY, MESNIL EN THELLE, MORANGLES, NEUILLY EN THELLE	1 993 777 €		3 885 €
HONDAINVILLE - THURY SS CLERMONT			- €
LACHAPELLE ST PIERRE - ULLY ST GEORGES			15 575 €
MORTEFONTAINE EN THELLE	24 945 €	2 485 318 €	1 276 746 €
NOAILLES	2 563 €	46 €	36 404 €
NOVILLERS LES CAILLOUX	109 422 €	1 411 419 €	766 927 €
PONCHON	4 623 €	24 469 €	8 224 €
SAINT FELIX			- €
ST SULPICE			695 €
STE GENEVIEVE*	3 693 477 €	568 143 €	313 246 €
STEP DE HERMES (Noailles-Ste Geneviève)*	23 419 €	1 638 194 €	1 214 136 €
VILLERS ST SEPULCRE			- €
* € TTC car récupération de TVA délégataire.			

III- La tarification du service de l'assainissement collectif.

Les tarifs de l'assainissement sont différents selon les communes en raison de spécificités techniques propres à chacune d'elles, de la taille du contrat passé ou de l'historique particulier du service.

Chaque tarif est notamment à mettre en correspondance avec la taille de la commune et les travaux de réseaux, équipements ou ouvrages qui ont pu être réalisés sur son territoire.

PRIX TTC AU M³ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN 2020 (FACTURE 120 M³)

Commune	Tarif de l'assainissement ramené au m ³ (€ TTC m ³)	Remarque
ABBECOURT	5,47	
ANGY, BALAGNY SUR THERAIN	5,03	
BERTHECOURT	3,71	Y compris part traitement
BLAINCOURT LES PRECY, PRECY SUR OISE, VILLERS SOUS SAINT LEU	1,82	
BORAN SUR OISE	2,34	
CAUVIGNY	3,59	
CHAMBLY	0,77	Hors part SIAPBE (1,23 €TTC/m ³)
CIRES LES MELLO, MELLO	2,50	
CROUY EN THELLE, ERCUIS, FRESNOY, MESNIL EN THELLE, MORANGLES, NEUILLY EN THELLE	3,88	
HONDAINVILLE, THURY SOUS CLERMONT	3,83	
LACHAPELLE SAINT PIERRE, ULLY SAINT GEORGES	4,99	
NOAILLES	3,43	Y compris part traitement
PONCHON	5,99	
SAINT FELIX	1,81	Part collecte uniquement
SAINT SULPICE	4,95	
SAINTE GENEVIEVE	5,38	Y compris part traitement
VILLERS SAINT SEPULCRE	5,36	Y compris part traitement



Toutes les factures-types par contrat de DSP sont proposées en annexe de ce présent RPQS et se retrouvent dans chaque RAD.

En ce qui concerne, la part délégataire, celle-ci est actualisée annuellement en fonction des clauses du contrat de DSP. En 2020, la part Agence de l'Eau était de 0,185 € HT du mètre-cube. Certaines communes riveraines de l'Oise font également l'objet d'une redevance à Voies Navigables de France, VNF.

La part collectivité n'évolue pas sauf délibération spécifique de la collectivité. En l'occurrence, le Conseil Communautaire, par délibération du 15 septembre 2020, a refixé tous ses tarifs parts collectivités à compter du 1^{er} janvier 2021 selon les modalités suivantes :

	Part variable au m ³ (€ HT m ³)	Part fixe annuelle (€ HT)
ABBECOURT	1,91	30,00
ANGY, BALAGNY SUR THERAIN	2,56	30,00
BLAINCOURT LES PRECY, PRECY SUR OISE, VILLERS SOUS SAINT LEU	0,30	20,00
BORAN SUR OISE	0,10	7,00
CAUVIGNY	0,42	20,00
CIRES LES MELLO, MELLO	0,64	30,00
CROUY EN THELLE, ERCUIS, FRESNOY, MESNIL EN THELLE, MORANGLES, NEUILLY EN THELLE	1,55	30,00
HONDAINVILLE, THURY SOUS CLERMONT	0,48	30,00
LACHAPELLE SAINT PIERRE, ULLY SAINT GEORGES	1,50	30,00
PONCHON	3,10	30,00
SAINT FELIX	0,74	30,00
SAINT SULPICE	1,51	30,00
CHAMBLY*	0,08	20,00
BERTHECOURT*	0,21	30,00
NOAILLES*	0,05	10,00
SAINTE GENEVIEVE*	1,30	30,00
VILLERS SAINT SEPULCRE*	1,01	30,00
MORTEFONTAINE EN THELLE, NOVILLERS LES CAILLOUX	3,86	30,00

* : parts à appliquer pour les contrats de DSP relatifs à la collecte des eaux usées gérés par la Communauté de communes Thelloise.

IV- Budget et situation financière

En annexes, sont proposées des informations relatives à chacun des contrats ou systèmes de traitement (recettes d'exploitation). Concernant les investissements liés aux travaux menés en 2020, les principales données à retenir sont les suivantes :

Dépenses d'investissements – travaux.	3,97 Millions €
Recettes d'investissement – subventions.	2,09 Millions €

En plus des subventions, ces travaux ont pu être financés par les excédents qui ont été reversés par les communes lors du transfert de la compétence.

L'état de la dette du service est, au global, le suivant pour l'exercice 2020 :

Encours de la dette	22,9 M€	-
Montant remboursé en capital	1,29 M€	1,94 Millions €
Montant remboursé en intérêt	0,64 M€	

Ces emprunts peuvent être remboursés via les recettes dégagées par Thelloise, principalement au travers des redevances part collectivité perçues (cf. précédemment). La capacité de désendettement du budget assainissement collectif, dans sa globalité, est de 12 ans.



V- La conformité des stations de traitement et systèmes de collecte des eaux usées

De manière générale, les stations d'épuration gérées ou co-gérées par Thelloise atteignent leurs objectifs en termes de respect des normes et de niveaux de rejets fixés par l'arrêté d'autorisation.

Les performances de la station de Saint Felix (système de lagunage) ne permettent pas de répondre aux exigences et une nouvelle solution de traitement doit être envisagée. La station de Cauvigny va faire l'objet de travaux concernant le traitement du phosphore. Une anomalie a été constatée sur la station de Saint Sulpice. Celle-ci va faire l'objet de mesures complémentaires dans le cadre du diagnostic en cours et par le délégataire.



Si des systèmes de collecte ont pu faire l'objet d'une non-conformité ou de remarques, cela concerne des défauts de transmission ou de format de certaines données de suivi aux services de Police de l'Eau et également d'instrumentations de certains points de mesure spécifiques tels que des déversoirs. Ces problématiques sont en cours de correction en concertation avec les services de la Police de l'Eau et de l'Agence de l'Eau ainsi que les délégataires.

Les informations relatives aux normes de rejet des différentes stations d'épuration et aux indices de performances relatifs aux différents systèmes d'assainissement sont présentées en annexe.

VI- Programme prévisionnel de travaux et études

La CCT poursuit en 2021 les projets initiés par les communes antérieurement au transfert de compétence :

1. Réalisation de mesures compensatoires de création de zones humides dans le cadre de la construction de la station d'épuration de l'aire de collecte de HERMES en vallée du Thérain ;
2. Création de réseaux d'assainissement sur la commune de BALAGNY SUR THERAIN ;
3. Mise en conformité de branchements sur la commune de BERTHECOURT ;
4. Mise en place de traitement H₂S sur les postes de refoulements de CIRE LES MELLO ;
5. Mise en conformité de réseaux et ouvrages (postes de refoulement) sur la commune de PRECY SUR OISE ainsi que, le cas échéant, sur celles de BLAINCOURT LES PRECY ET VILLERS SOUS SAINT LEU ;
6. Mise en conformité du système de traitement de la commune de SAINT FELIX.

Les mesures compensatoires ont été initiées fin 2020. Les travaux de Balagny sur Thérain sont mis en œuvre début 2021. Pour les deux projets suivants, le dossier de demande de subvention a été déposé pour réalisation prévisionnelle des travaux en 2021. Pour les deux derniers projets, la maîtrise d'œuvre initiale est lancée en 2021.

Par ailleurs, la CCT doit faire face à des problématiques particulières inattendues qui nécessitent la réalisation de travaux à caractère d'urgence :

1. Mise en place de traitement H₂S sur les postes de refoulements de l'aire de collecte de la station d'épuration de HERMES ;
2. Reconstruction d'un ouvrage (poste de refoulement) à ERCUIS ;
3. Dévoiement de réseaux d'eaux usées à CHAMBLY ;

Les prestations de maîtrise d'œuvre ont été poursuivies ou initiées en 2021.



La CCT doit également procéder à l'instrumentation de différents équipements sur ses stations d'épurations (points de suivi des déversements). C'est une obligation dans le cadre du suivi réglementaire des stations par les services de l'Etat

Enfin, de même, elle doit mener différentes études et procédures en 2021 :

- Renouvellement des arrêtés d'autorisation de différentes stations d'épuration.
- Recherches de micropolluants ;
- Diagnostics amont 'micropolluants' ;
- Analyses de Risques de Défaillance du système d'assainissement ;
- Mise en place des diagnostics permanents sur certaines stations et ouvrages ;
- Lancement de nouveaux diagnostics périodiques sur certains systèmes d'assainissement.

Tous ces projets ont pour vocation d'améliorer la qualité du service et ses performances d'un point de vue environnemental (impacts sur les milieux naturels).

Des petites opérations de travaux complémentaires peuvent être ponctuellement menées sur les réseaux, le cas échéant, en fonction des nécessités rencontrées.

VII- La gestion en AP/CP et le programme de travaux communautaire

Si Thelloise doit finaliser en 2022 son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), le Conseil communautaire avait antérieurement mis en place la gestion en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) des projets d'investissement du budget annexe assainissement collectif.

Cette gestion en AP/CP se présente sous la forme d'un tableau de programmation financière pluriannuelle de travaux (ci-dessous celui adopté par le Conseil communautaire au cours du dernier exercice) :

N° OPERATION	MILLESIME	AP			CP				
		AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT INITIAL (post DM3 de 2019)	REVISION BP 2020	AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT PREVISIONNEL	CP MANDATES AVANT 2020	CP 2020 (post DM3 de 2019)	REVISION BP 2020	CP 2020	CP 2021
90801 SAINTE GENEVIEVE	2016	4 638 533,00 €	0,00 €	4 638 533,00 €	4 291 376,90	250 000,00	97 156,10 €	347 156,10 €	
90807 PONCHON	2016	210 944,89 €	-32 530,68 €	178 414,21 €	163 414,21	25 000,00	-10 000,00 €	15 000,00 €	
90808117 MESNIL	2017	2 060 975,92 €	0,00 €	2 060 975,92 €	2 059 975,92	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
908131 HAMEAU DE MESSIE	2016	256 432,08 €	-8 310,39 €	248 121,69 €	238 121,69	10 000,00	0,00 €	10 000,00 €	
908132 CIREZ H2S	2017	201 000,00 €	40 000,00 €	241 000,00 €		201 000,00	40 000,00 €	241 000,00 €	
908133 TILLET	2017	78 550,00 €	-15 167,50 €	63 382,50 €	42 082,50	10 000,00	11 300,00 €	21 300,00 €	
908134 CIREZ Branchements des particuliers	2016	10 500,00 €	-10 000,00 €	500,00 €	500,00	9 000,00	-10 000,00 €	0,00 €	
908135 STEP CIREZ	2017	555 889,10 €	0,00 €	555 889,10 €	9 889,10	546 000,00	0,00 €	546 000,00 €	
90816 SIAE	2017	39 000,00 €	-832,60 €	38 167,40 €	35 167,40	3 000,00	0,00 €	3 000,00 €	
90817 ABBM	2017	1 250 000,00 €	-228 214,68 €	1 021 785,32 €	921 785,32	100 000,00	0,00 €	100 000,00 €	
90820 BORAN	2017	151 357,34 €	-740,23 €	150 617,11 €	149 617,11	1 000,00	0,00 €	1 000,00 €	
90821 SITTEU	2017	16 079,46 €	-12 479,46 €	3 600,00 €	600,00	13 000,00	-10 000,00 €	3 000,00 €	
90830 DIVERS CCT	2018	280 622,94 €	-953,97 €	279 668,97 €	80 668,97	199 000,00	0,00 €	199 000,00 €	
90831 SAINTE GENEVIEVE - NOAILLES - NOVILLERS	2018	11 073 856,00 €	-26 769,32 €	11 047 086,68 €	5 821 662,84	2 000 000,00	3 225 423,84 €	5 225 423,84 €	
SOUS-TOTAL AVANT 2019		20 823 740,73 €	-295 998,83 €	20 527 741,90 €	13 814 861,96 €	3 367 000,00 €	3 344 879,94 €	6 712 879,94 €	0,00 €
2019011 ABBECOURT	2019	105 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €	-	84 000,00 €	0,00 €	84 000,00 €	21 000,00 €
2019021 BORAN		140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	-	112 000,00 €	0,00 €	112 000,00 €	28 000,00 €
2019031 CAUVIGNY		276 016,00 €	0,00 €	276 016,00 €	3 300,75	125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	147 715,25
2019042 CIREZ - MELLO		1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	-	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
2019051 HERMES - BERTHECOURT		223 000,00 €	0,00 €	223 000,00 €	-	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	23 000,00 €
2019053 HERMES - NOAILLES		180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	-	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	
2019057 HERMES - VILLERS SAINT SEPULCRE		145 000,00 €	0,00 €	145 000,00 €	-	116 000,00 €	0,00 €	116 000,00 €	29 000,00 €
2019061 HONDAINVILLE		115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €	-	92 000,00 €	0,00 €	92 000,00 €	23 000,00 €
2019081 MOUY - ANGY		900 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €	-	450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
2019082 MOUY - BALAGNY		1 200 000,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €	-	780 000,00 €	0,00 €	780 000,00 €	420 000,00 €
2019091 PERSAN - CHAMBLY		710 000,00 €	0,00 €	710 000,00 €	14 533,81	360 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €	335 466,19
2019101 SAINT FELIX		1 102 755,00 €	0,00 €	1 102 755,00 €	-	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	1 037 755,00
2019111 SAINT SULPICE		70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	-	54 000,00 €	0,00 €	54 000,00 €	16 000,00 €
2019122 ULLY SAINT GEORGES		160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	-	128 000,00 €	0,00 €	128 000,00 €	32 000,00 €
2019131 VILLERS SOUS SAINT LEU - BLAINCOURT		36 000,00 €	19 000,00 €	55 000,00 €	-	36 000,00 €	19 000,00 €	55 000,00 €	
2019132 VILLERS SOUS SAINT LEU - PRECY		730 560,00 €	0,00 €	730 560,00 €	-	59 040,00 €	0,00 €	59 040,00 €	671 520,00 €
2019133 VILLERS SOUS SAINT LEU - VILLERS SOUS SAINT LEU		34 560,00 €	0,00 €	34 560,00 €	-	5 760,00 €	0,00 €	5 760,00 €	28 800,00 €
2019050 HERMES - STEP		330 000,00 €	20 000,00 €	350 000,00 €	-	260 000,00 €	20 000,00 €	280 000,00 €	70 000,00 €
2019000 ANIMATIONS		305 000,00 €	0,00 €	305 000,00 €	-	205 000,00 €	0,00 €	205 000,00 €	100 000,00
SOUS-TOTAL OPERATIONS 2019		7 127 891,00 €	39 000,00 €	7 801 891,00 €	17 834,56	3 811 800,00 €	0,00 €	3 850 800,00 €	3 933 256,44 €
TOTAL DEPENSES		27 951 631,73 €	-256 998,83 €	28 329 632,90 €	13 832 696,52 €	7 178 800,00 €	3 344 879,94 €	10 563 679,94 €	3 933 256,44 €

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Une habitation est en assainissement non collectif (ANC) ou individuel ou autonome, quand elle n'est pas raccordée au réseau de collecte des eaux usées.

En 2020, sur le territoire de Thelloise, 10 communes ne disposaient pas de réseaux d'assainissement quand plusieurs communes ne sont assainies que partiellement en fonction des hameaux. Ainsi, sur sa population de 61 725 habitants, Thelloise en compte plus de 5 000 relevant de l'assainissement non collectif pour l'année 2020.

Depuis la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), en 2005, la Communauté de communes a fait vérifier les installations existantes. Celles-ci ont été contrôlées à plusieurs reprises et pour certaines d'entre elles, ont pu faire l'objet d'une réhabilitation.

La réglementation a évolué en 2012 modifiant notamment la fréquence maximale de contrôle. C'est pourquoi depuis quelques années, la CCT a recentré son SPANC sur deux missions de base :

- 1- le contrôle des installations neuves dans le cadre d'une construction (contrôles de « conception » et de « réalisation ») ;
- 2- le contrôle des installations existantes dans le cadre d'une transaction immobilière (contrôle en cas de vente de l'habitation).

Concernant les maisons neuves, l'intervention du SPANC se fait en deux temps, conception puis réalisation :

- 1- Contrôle du projet sur la base d'une étude de conception avec délivrance d'un avis de conception favorable (document nécessaire dans le cadre de l'instruction du dossier de permis de construire) ;
- 2- Contrôle des travaux réalisés, avant remblaiement des ouvrages et après achèvement, pour délivrance d'un certificat de conformité de l'installation.

Concernant les maisons existantes, le SPANC délivre un rapport de contrôle relatif à l'état de l'installation dans le cadre des documents à annexer à la promesse de vente. Ce rapport de contrôle est obligatoire, l'examen de la conformité d'une installation lors d'une vente étant imposé par la réglementation nationale.

Tous ces contrôles sont exécutés exclusivement par le service public. En l'occurrence, Thelloise a confié ces missions à un prestataire de service. C'est la société VEOLIA qui les réalise.

Pour l'année 2020, VEOLIA a effectué :

- 21 contrôles de conception ;
- 12 contrôles de réalisation ;
- 95 contrôles dans le cadre d'une vente.

Pour obtenir un contrôle, l'usager doit contacter directement VEOLIA. De même, les factures sont à régler directement au prestataire.

Le règlement de service est téléchargeable sur le site de la Communauté www.thelloise.fr rubriques « service aux habitants », onglet assainissement non collectif.

Ce règlement indique les tarifs en vigueur pour les contrôles ainsi que différentes informations concernant le service et l'ANC.

Pour tout renseignement, les usagers peuvent contacter VEOLIA au 03-44-12-12-55.





LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Page 17

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Page 18

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CARACTERISATION TECHNIQUE DES SERVICES : Page 20

- 1- Les services et contrats gérés par Thelloise
- 2- Les abonnés
- 3- Les volumes facturés
- 4- Autorisations de déversement d'effluents industriels
- 5- Réseaux et ouvrages de déversement
- 6- Ouvrage d'épuration des eaux usées
- 7- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET recettes : Page 30

- 1- Modalités de tarification du service
- 2- Facture d'assainissement-type
- 3- Prix du service de l'assainissement
- 4- Recettes

INDICATEURS DE PERFORMANCE : Page 48

- 1- Taux de desserte
- 2- Connaissance et gestion patrimoniale
- 3- Conformité de la collecte, des équipements et performance des ouvrages d'épuration
- 4- Taux de boues évacuées selon les filières conformes
- 5- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- 6- Points noirs des réseaux de collecte
- 7- Taux moyen de renouvellement des réseaux
- 8- Conformité des performances d'épuration
- 9- Indice de connaissance du milieu naturel
- 10- Durée d'extinction de la dette
- 11- Taux d'impayés
- 12- Taux de réclamation

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : Page 60

- 1- Montants financiers
- 2- Etat de la dette du service
- 3- Amortissements
- 4- Projets à l'étude
- 5- Programme pluriannuel de travaux

ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION: Page 63

- 1- Abandons de créance
- 2- Coopération décentralisée

LES INDICATEURS DU SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Conformément à la réglementation (cf. partie « le RPQS »), le rapport doit obligatoirement stipuler certains indicateurs.

Les indicateurs du service de l'assainissement couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils doivent permettre d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur a été défini réglementairement. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr.

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs :

Thème	Type	Code	Libellé
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
Epuration	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
Epuration	Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Nombre et montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
Réseau	Indicateur de performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
Epuration	Indicateur de performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel
Collecte	Indicateur de performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
Gestion financière	Indicateur de performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
Abonnés	Indicateur de performance	P258.1	Taux de réclamations

L'ensemble des indicateurs à renseigner, qui sont parfois très techniques, sont très nombreux au vu de leur liste mais aussi de tous les contrats et donc de services (13) gérés par Thelloise. Ces indicateurs sont proposés dans des tableaux en annexes de ce rapport. Dans ce cadre, sont présentées toutes les données évoquées ci-dessus par contrat de DSP ou bien système de traitement et/ou collecte le cas échéant.

Les indicateurs du service de l'assainissement non collectif sont au nombre de 3, dont 2 indicateurs descriptifs :

Indicateur descriptif	D301.0	Estimation de la population desservie par le service
Indicateur descriptif	D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif
Indicateur de performance	P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



I- Présentation du SPANC

TERRITOIRE DESSERVI

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est géré au niveau intercommunal par Thelloise et le territoire desservi est l'intégralité du périmètre de la Communauté. Pour Thelloise, les compétences liées au service public de l'assainissement non collectif sont limitées au seul contrôle des installations (l'entretien des installations, le traitement des matières de vidanges, la réalisation ou la réhabilitation des installations ne sont pas pris en charge par le service). Le règlement de service et les tarifs ont été approuvés par délibération en date du 15 décembre 2020. Une CCSPL est mise en place et réunie notamment pour la présentation du RPQS.

MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie avec prestation de service. Le type de contrat est un marché public et le prestataire, la société VEOLIA. Le contrat a débuté le 01/01/2019 et se termine le 31/12/2021 (marché renouvelable tacitement annuellement). Les missions du délégataire sont limitées au contrôle des installations d'assainissement non collectif (contrôles de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées et de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes).

INDICATEUR DESCRIPTIF D301.0 : ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR LE SERVICE

La population totale de la Communauté est pour cette année de 61 725 habitants et le nombre d'usager en assainissement collectif (partie Thelloise uniquement ; cf. indicateur D 201.0) est pour cette année de 55 937 habitants.

⇒ Par soustraction, l'indicateur D301.0 est pour cette année de 5 788 habitants.

INDICE DESCRIPTIF D302.0 : MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Remarque : Le service de contrôle géré par L'EPCI ne peut pas faire l'objet d'une description relative à la variable VP168 qui est, en pratique, du ressort des communes. En effet, si le contrôle des installations est compétence communautaire, la délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération relève, elle, de la compétence des communes.

Partie A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 points)		
20 points	(VP168) Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération*	☐
20 points	(VP169) Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	☒
30 points	(VP170) Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations	☒
30 points	(VP171) Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné »	☒
Partie B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40 points)		
10 points	(VP172) Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	☐
20 points	(VP173) Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	☐
10 points	(VP174) Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	☐

⇒ L'indice D302.0 est de 80 points sur 120 pour ce qui relève de la compétence Communautaire.

II- Tarifications et recettes du service

MODALITES DE TARIFICATION

La délibération fixant les différents tarifs aux usagers pour l'exercice est celle du 29/12/2018 (tarifs inchangés en 2020). Les tarifs concernant le délégataire sont indexés annuellement conformément au marché. Les prestations suivantes font l'objet d'un prix forfaitaire :

TYPE DE CONTRÔLE	TYPE DE RAPPORT ÉTABLI	PRIX EN € TTC POUR UN CONTRÔLE
1. Examen préalable de conception	1. Rapport de conception	128,70
2A. Vérification de l'exécution (visite sur site)	2A. Rapport de vérification de l'exécution	106,70
2B. Contre-visite	2B. Rapport de contre-visite	68,20
3. Contrôle périodique (dans le cadre d'une vente)	3. Rapport de visite de contrôle périodique	140,25

Tarifs au 1.1.2020 - TVA : 10 %



RECETTES ANNUELLES (EN € HT)

Le montant des recettes provenant des contrôles est de 17 306,85 euros (chiffre attendu en fonction des contrôles réalisés par le prestataire).

III- Indicateurs de performance

INDICE DE PERFORMANCE P301.3 : TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Selon les fiches d'information de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement, il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées. Mais une installation contrôlée il y a plusieurs années a pu voir sa conformité évoluer sans que le Service ne le constate. **L'indicateur décrit donc ici uniquement la conformité des installations existantes contrôlées dans l'année N.**

Désignation	Nombre
Total des installations existantes contrôlées dans l'année N	107
Installations classées sans aucune non-conformité	28
Installations classées non-conforme sans danger (santé/environnement)	62
Installations classées non-conforme	79

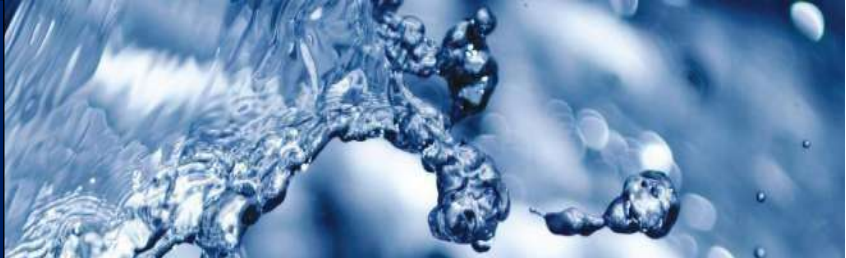
$$\frac{\text{nombre d'installations « conformes »} \times 100}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} = \frac{(28+62) \times 100}{107} = 84,11 \%$$

⇒ L'indice P301.3 est pour cette année de 84 %.

IV- Financement des investissements

La collectivité ne réalise aucun investissement en matière d'assainissement non collectif.





CARACTERISATION TECHNIQUE DES SERVICES

1- LES SERVICES ET CONTRATS GERES PAR THELLOISE :

	Service	Compétence	DSP	Régie avec prestation de service	Prestataire (délégataire)	Date de Fin du Contrat
1	BERTHECOURT	Collecte	X		VEOLIA	31/03/2023
2	BORAN SUR OISE	Traitement et collecte	X		SUEZ	31/12/2021
3	CAUVIGNY	Traitement et collecte	X		VEOLIA	31/12/2034
4	PONCHON	Collecte	X		VEOLIA	31/03/2026
5	SAINT FELIX	Traitement		X		
		Collecte	X		VEOLIA	31/03/2026
6	SAINT SULPICE	Traitement et collecte	X		VEOLIA	31/05/2023
7	SAINTE GENEVIEVE	Collecte	X		VEOLIA	30/06/2023
8	ABBECOURT	Traitement et collecte	X		VEOLIA	31/12/2022
	CHAMBLY	Collecte	X			
	NOAILLES	Collecte	X			
	LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES	Traitement et collecte	X			
	HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT	Traitement et collecte	X			
	VILLERS SAINT SEPULCRE	Traitement et collecte	X			
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	Traitement et collecte	X		SUEZ	17/12/2031
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	Traitement et collecte	X		VEOLIA	30/06/2035
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	Traitement et transport intercommunal	X		VEOLIA	31/12/2022
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	Traitement et collecte	X		SUEZ	01/03/2026
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	Traitement et collecte	X		SUEZ	31/12/2029

Sigles des collectivités sur cette page et suivantes :

CCPC : Communauté de communes du Pays du Clermontois ;
 ACSO : Agglomération Creil Sud Oise ;
 CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

2- LES ABONNES

	Service	Estimation de la population desservie Indicateur D201.0	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants par abonné	Densité linéaire d'abonnés (par km de réseau)
1	BERTHECOURT	1 663	659	2,52	57,76
2	BORAN SUR OISE	2 104	831	2,56	87,08
3	CAUVIGNY	1 698	528	3,22	58,67
4	PONCHON	1 131	409	2,77	27,26
5	SAINT FELIX	638	229	2,78	41,49
6	SAINT SULPICE	1 120	306	3,66	52
7	SAINTE GENEVIEVE	3 240	1 275	2,54	20,09
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	20 542	7 646	2,68	60,68
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	10 844	4 031	2,69	89,27
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	4 935	1 798	2,74	13,48
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	Cf. communes concernées	idem	/	/
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	10 044	4 260	2,39	80,99
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	11 396	4 725	2,41	81,59
	TOTAL	69 355	26 697	2,60	55,43
	TOTAL communes Thelloise uniquement	55 937	21 532	2,60	-

Données délégataires.

3- LES VOLUMES FACTURES

	Service	Volumes facturés 2020 (en m³).	Rappel 2019	Variation	Volume consommé par abonné (m³)
1	BERTHECOURT	56 153	57 113	-1,28%	85,21
2	BORAN SUR OISE	82 105	71 000	+15,64%	98,8
3	CAUVIGNY	45 416	47 284	-3,96%	86,01
4	PONCHON	32 455	28 300	+14,68%	79,35
5	SAINT FELIX	20 749	22 978	-10,74%	90,60
6	SAINT SULPICE	25 681	23 382	+9,83%	83,92
7	SAINTE GENEVIEVE	111 585	109 540	+1,87%	87,52
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	520 735*	600 235*	-13,2%	68,10
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	325 480	304 545	+3,36%	80,74
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	194 748	188 210	-3,5%	108,31
11	STATION DE HERMES	-	-	-	
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	352 076	361 295	-2,66%	82,65
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	507 313	448 625	+13,08%	107,37
	TOTAL	2 274 496	2 294 350	-0,87%	82,38

Données délégataires :

- ⇒ *Données non cohérentes concernant lesquelles le délégataire a été interrogé. Ces volumes ont été recalculés en fonction de provisions sur des sommes trop-perçues en 2019 de la part du délégataire eau potable et ne correspondent donc pas à la réalité. Le délégataire doit faire parvenir à la CCT les volumes corrigés.



4- AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS

	Service	Nombre d'autorisation de déversement d'industriels Indicateur D 202.0
1	BERTHECOURT	0
2	BORAN SUR OISE	0
3	CAUVIGNY	0
4	PONCHON	0
5	SAINT FELIX	0
6	SAINT SULPICE	0
7	SAINTE GENEVIEVE	0
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	0
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN + BURY et MOUY (CCPC)	2
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	0
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	-
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	2
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	12

Données délégataires.



Station d'épuration de Villers sous Saint Leu

5- RESEAUX ET OUVRAGES DE DEVERSEMENT

	Service	Réseau séparatif (en km)	Réseau unitaire (en km)	Ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie
1	BERTHECOURT	11,41	0	0
2	BORAN SUR OISE	5,3	4,44	2 OUVRAGES : DEVERSOIR RUE DE L'ABREUVOIR DEVERSOIR RUE DU PILORI
3	CAUVIGNY	10,36	0	0
4	PONCHON	11,15	0	0
5	SAINT FELIX	5,52	0	0
6	SAINT SULPICE	5,88	0	0
7	SAINTE GENEVIEVE	25,61	1	3 OUVRAGES : PR RUE DE MORTEFONTAINE PR RUE DE BEAUPREAU PR RUE DES JARDINS
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	94,32	0,64	13 OUVRAGES : 3 PR THURY SOUS CLERMONT : RUE D'ANGY + RUE DE LOMBARDIE + RUE D'EN HAUT 10 PR ULLY ST GEORGES : ROUTE DE MOUY + RUE COUPIN + RUE COUTURE GALLIEN + RUE DE JANVILLE + RUE DE LA CAVÉE DE LA VILLE + RUE DE LA FOSSE + RUE DE LA VIERGE + RUE DU MOULIN D'EN BAS + RUE LOUISE + RUE TENNIN
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	45,64	0	NON RENSEIGNES
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	24,23	0	2 OUVRAGES : PR MAYSEL – ROUTE DE CRAMOISY PR CIRES – PLACE DE VERDUN
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	14,60	0	1 OUVRAGE : PR VILLERS ST SEPULCRE - RUE DE FRESNOYE
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	42,43	9,59	5 OUVRAGES : ERCUIS / PR EPINETTE ERCUIS / PR RUE DU VAL FRESNOY EN THELLE / PR RN329 FRESNOY EN THELLE / PR ROUTE DE MORANGLES FRESNOY EN THELLE / PR ROUTE DE BEAUMONT
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	57,69	0	6 OUVRAGES : BLAINCOURT-LES-PRECY/ POSTE SABLONS PRECY-SUR-OISE/POSTE RUE DU HAVRE PRECY-SUR-OISE/POSTE CLOS DES MOINES ST-LEU-D'ESSERENT/POSTE BAROCHE ST-LEU-D'ESSERENT/POSTE RENOIR VILLERS-SOUS-ST-LEU/POSTE LES ETANGS
	TOTAL	344,22	14,67	

Données délégataires.



6- OUVRAGE D'EPURATION DES EAUX USEES

	Service	Station de traitement des eaux usées	Capacité (eq/hab)	Année de mise en service ou date d'arrêté d'autorisation	Milieu récepteur
1	BERTHECOURT	HERMES (cf. ci-dessous)			
2	BORAN SUR OISE	BORAN SUR OISE	3 000	1992	Rivière Oise
3	CAUVIGNY	CAUVIGNY	2 000	1995	Ru de Cires
4	PONCHON	HERMES (cf. ci-dessous)			
5	SAINT FELIX	SAINT FELIX	600	1985	Rivière Thérain
6	SAINT SULPICE	SAINT SULPICE	1 000	2010	Ru d'Orgueil
7	SAINTE GENEVIEVE	HERMES (cf. ci-dessous)			
8	ABBECOURT	ABBECOURT	1 500	2005	Ru d'Orgueil
	CHAMBLY	PERSAN			Rivière Oise
	NOAILLES	HERMES (cf. ci-dessous)			
	LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES	ULLY SAINT GEORGES	4 000	2004	Ru de Cires
	HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT	HONDAINVILLE	2 200	2006	Rivière Thérain
	VILLERS SAINT SEPULCRE	HERMES (cf. ci-dessous)			
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	MOUY	15 800	2010	Rivière Thérain
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	CIRES LES MELLO	8 000	1983	Rivière Thérain
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	HERMES	20 000	2015	Rivière Thérain
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	MESNIL EN THELLE	15 000	2010	Rivière Oise
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	VILLERS SOUS ST LEU	16 500	1995	Rivière Oise

Les prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants pour chacune des stations sont présentées ci-après.

PREScription DE REJETS POUR LES ELEMENTS POLLUANTS

Les paramètres d'analyses de la pollution des eaux

Les performances épuratoires d'une station d'épuration doivent permettre de ne pas dépasser les concentrations de certains paramètres et ce, conformément aux prescriptions de son arrêté préfectoral d'autorisation. Ces dernières sont fixées selon l'âge de mise en service, la taille et le milieu récepteur (cf. page 25) de chaque station. Les concentrations maximale à ne pas dépasser sont donc différentes d'une station à l'autre (certaines stations n'ont pas de seuil concernant certains paramètres).

Sigle	Signification	Sigle	Signification
DBO5	Demande biologique en oxygène	NTK	Azote Kjeldhal
DCO	Demande chimique en oxygène	pH	Potentiel Hydrogène
MES	Matières en suspension	NH ₄ ⁺	Ammonium
NGL	Azote global	Pt	Phosphore total

ABBECOURT

Prescriptions de rejets	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	90,00
MES	30,00
NGL	10,00
NTK	3,00
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	2,00

BORAN SUR OISE

Prescriptions de rejet	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	90,00
MES	30,00
NGL	18,00
NTK	12,00
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	2,50

CAUVIGNY

Prescriptions de rejets	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	90,00
MES	30,00
NGL	10,00
NTK	3,00
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	2,00



CIRES LES MELLO

Prescriptions de rejets	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	90,00
MES	30,00
NGL	15,00
NTK	10,00
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	40,00

HERMES

Prescriptions de rejets	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	90,00
MES	30,00
NGL	15,00
NTK	8,00
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	1,00

HONDAINVILLE

Prescriptions de rejets	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	90,00
MES	30,00
NGL	15,00
NTK	-
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	30,00

MESNIL EN THELLE

Prescriptions de rejets	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	90,00
MES	30,00
NGL	18,00
NTK	10,00
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	2,50



MOUY

Prescriptions de rejets	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	90,00
MES	35,00
NGL	15,00
NTK	7,50
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	1,00

SAINT FELIX

Prescriptions de rejets	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	125,00
MES	30,00
NGL	-
NTK	20,00
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	-

SAINT SULPICE

Prescriptions de rejets	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	90,00
MES	30,00
NGL	15,00
NTK	10,00
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	40,00

VILLERS SOUS SAINT LEU

Prescriptions de rejets	Concentration (mg/L)
DBO5	25,00
DCO	90,00
MES	30,00
NGL	15,00
NTK	10,00
pH	-
NH ₄ ⁺	-
Pt	2,50



7- QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

	Service	Quantité de boues produites	Quantité de boues évacuées
1	BERTHECOURT		
2	BORAN SUR OISE	18,3	18,3
3	CAUVIGNY	11,1	11,1
4	PONCHON		
5	SAINT FELIX	-	-
6	SAINT SULPICE	5,5	5,5
7	SAINTE GENEVIEVE		
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	67,9	67,9
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	155,9	155,9
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	34,1	34,1
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	170,5	170,5
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	195,59	195,59
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	196,97	196,97

Données délégataire. Quantité en tonnes.

TARIFICATIONS DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES

1- MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE

Conformément aux prescriptions du code général des collectivités territoriales, le RPQS doit proposer la présentation générale des modalités de tarification de l'eau avec les références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés ;

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les tarifs ont été prises par les anciennes collectivités compétentes (communes ou syndicats). Depuis le transfert de compétence au 19 juin 2017, la Communauté a délibéré pour les tarifs des contrats suivants :

Service	Date de la délibération	Objet de la délibération
ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS ST SEPULCRE	29/11/2018	Instauration des tarifs dans le cadre du nouveau contrat de DSP.

Par ailleurs, par délibération en date du 18 septembre 2018, la CCT a délibéré sur un règlement de participation financière à l'assainissement collectif (PFAC), disponible sur le site de Thelloise. Le forfait de base pour un logement à usage d'habitation est de 5 000 €.

Les participations aux frais de branchement sont instaurées uniquement en cas de création de réseaux neufs. Leur montant est fixé, opération de travaux par opération de travaux, en fonction du marché public passé.



Station d'épuration de Hermes

2- FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE

Conformément aux prescriptions du code général des collectivités territoriales, le RPQS doit proposer une facture-type d'eau pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE (120m³). Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'eau potable en distinguant, la part revenant à la collectivité délégante et celle revenant à l'entreprise délégataire, les redevances et les taxes afférentes au service. Elle fait également apparaître le montant de la facture non proportionnel au volume consommé, en distinguant la part revenant à la collectivité délégante et celle revenant à l'entreprise délégataire. Pour chacun des éléments ayant connu une évolution depuis l'année précédente, le rapport présente les éléments explicatifs.

Les factures-types, services par services, sont proposées ci-après et la synthèse suivante est établie sur la base d'une consommation de 120 m³ pour les tarifs au 1^{er} janvier 2021 :

	Service	Part collectivité		Part délégataire		Taxes et redevances		
		Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Redevances AESN	Autres (VNF)	TVA (10%)
1	BERTHECOURT	30	164,40	24,72	163,46	22,20	0	40,48
2	BORAN SUR OISE	7	12	35,53	176,84	22,20	1,32	25,49
3	CAUVIGNY	20	50,40	34,34	264,30	22,20	0	39,12
4	PONCHON	30	372,00	41,88	187,81	22,20	0	65,39
5	SAINT FELIX	30	88,80	22,68	33,59	22,20	0	19,73
6	SAINT SULPICE	30	181,20	34,90	271,62	22,20	0	53,99
7	SAINTE GENEVIEVE	30	295,20	49,96	189,10	22,20	0	58,65
8	ABBECOURT	30	229,20	26,04	247,30	22,20	0	58,1
	CHAMBLY	20	144	13,04	48,80	22,20	0	8,4
	NOAILLES	10	145,20	50,76	146,06	22,20	0	37,42
	LACHAPELLE ST PIERRE ULLY ST GEORGES	30	180	26,04	247,30	22,20	0	48,33
	HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT	30	57,60	26,04	247,30	22,20	0	50,06
	VILLERS ST SEPULCRE	30	260,40	50,76	146,06	22,20	0	49,44
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	30	307,20	0	189,38	22,20	0	54,88
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	30	76,80	26,60	117,49	22,20	0	27,24
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS ST SEPULCRE + HERMES (CAB)	Cf. communes concernées						
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	30	186	42,73	142,32	22,20	0	42,33
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS ST LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	20	36	0	118,63	22,20	1,32	19,83



Les éléments du prix qui ont évolué depuis l'exercice précédent concernent uniquement la part délégataire. Ces hausses sont dues aux actualisations de tarifs fixées dans les clauses des contrats de DSP.

	Service	Hausse de la part délégataire	
		Part fixe	Part variable
1	BERTHECOURT	+1,15%	+1,14%
2	BORAN SUR OISE	+2,60%	+2,60%
3	CAUVIGNY	+1,48%	+1,45%
4	PONCHON	+1,16%	+1,11%
5	SAINT FELIX	+1,07%	+1,11%
6	SAINT SULPICE	+1,04%	+1,03%
7	SAINTE GENEVIEVE	+5,27%	+15,12%
8	ABBECOURT ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT LACHAPELLE SAINT PIERRE	+1,09%	+1,12%
	VILLERS SAINT SEPULCRE	-	-
	NOAILLES	+1,12%	+1,06%
	CHAMBLY	+0,93%	+0,91%
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	-	+1,70%
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	+2,31%	+2,32%
11	-	-	-
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	+2,10%	+2,20%
	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	-	+1,50%

Données délégataire.



Travaux à Balagny sur Thérain

FACTURES D'ASSAINISSEMENT PAR SERVICE/COMMUNE

ABBECOURT

ABBECOURT	m³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau			321,84	323,10	0,39%
Part délégataire			165,84	167,56	1,04%
Abonnement			32,74	33,08	1,04%
Consommation	120	1,1207	133,10	134,48	1,04%
Part collectivité(s)			145,34	145,34	0,00%
Abonnement			8,54	8,54	0,00%
Consommation	120	1,1400	136,80	136,80	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0850	10,66	10,20	-4,32%
Collecte et dépollution des eaux usées			530,01	532,54	0,48%
Part délégataire			270,31	273,34	1,12%
Abonnement			25,76	26,04	1,09%
Consommation	120	2,0608	244,55	247,30	1,12%
Part collectivité(s)			259,70	259,20	-0,19%
Abonnement				30,00	
Consommation	120	1,9100	259,70	229,20	-11,74%
Organismes publics et TVA			122,97	123,30	0,27%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			74,37	74,70	0,44%
TOTAL € TTC			974,82	978,94	0,42%

ANGY – BALAGNY SUR THERAIN

ASSAINISSEMENT	M3	Prix au 01/01/2020	Prix au 01/01/2021	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution P/P-1
Part du délégataire						
				0,00	0,00	
Collecte et traitement	120	1,552	1,578	186,22	189,38	1,7%
				0,00	0,00	
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel			30,00	0,00	30,00	
Part CC Thelloise	120	2,810	2,560	337,20	307,20	-8,9%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,1850	0,1850	22,20	22,20	0,0%
				0,00	0,00	
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				545,62	548,78	
TVA à 5,5 %				0,00	0,00	
TVA à 7 %				0,00	0,00	
TVA à 10 %				54,56	54,88	
Total 120 m3 TTC en euros				600,18	603,66	
Soit le m3 TTC en euros				5,001	5,030	
Prix au litre €/l				0,005	0,005	
Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie				FIXE	VARIABLE	%
Part du délégataire				0,00	189,38	
Part de la collectivité				30,00	307,20	
TOTAL HT du PRIX DU SERVICE				30,00	496,58	
% de partie fixe (arrêté 6/8/2007 du MEDAD)						5,7%

BERTHECOURT

BERTHECOURT Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire			186,06	188,18	1,14%
Abonnement			24,44	24,72	1,15%
Consommation	120	1,3622	161,62	163,46	1,14%
Part communautaire			194,08	194,40	0,16%
Abonnement				30,00	
Consommation	120	1,3700	194,08	164,40	-15,29%
Organismes publics			22,20	22,20	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
Total € HT			402,34	404,78	0,61%
TVA			40,24	40,48	0,60%
Total TTC			442,58	445,26	0,61%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,69	3,71	0,54%

BORAN SUR OISE

ASSAINISSEMENT	M3	Prix au 01/01/2020	Prix au 01/01/2021	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution P/P-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		34,62	35,53	34,62	35,53	2,6%
Part Collecte 120		1,4356	1,4736	172,28	176,84	2,6%
				0,00	0,00	
Part Collectivité						
Abonnement annuel			7,00	0,00	7,00	
Part commune 120		0,1524	0,1000	18,29	12,00	-34,4%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,1850	0,1850	22,20	22,20	0,0%
Voies navigables de France	120	0,0156	0,0110	1,87	1,32	-29,5%
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				249,25	254,89	
TVA à 5,5 %				0,00	0,00	
TVA à 7 %				0,00	0,00	
TVA à 10 %				24,93	25,49	
Total 120 m3 TTC en euros				274,18	280,38	
Soit le m3 TTC en euros				2,285	2,336	
Prix au litre €/l				0,002	0,002	
Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie				FIXE	VARIABLE	%
Part du délégataire				35,53	176,84	
Part Collectivité				7,00	12,00	
TOTAL HT du PRIX DU SERVICE				42,53	188,84	
% de partie fixe (arrêté 6/8/2007 du MEDAD)						18,4%



BLAINCOURT LES PRECY – PRECY SUR OISE – VILLERS SS ST LEU

ASSAINISSEMENT	M3	Prix unitaire au 01/01/2020	Prix unitaire au 01/01/2021	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		0,00	0,00	0,00	0,00	
Consommation	120	0,974	0,989	116,90	118,63	1,5%
Part CC Thelloise						
Abonnement annuel		0,00	20,00	0,00	20,00	
Consommation	120	0,4676	0,3000	56,11	36,00	-35,8%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,1850	0,1850	22,20	22,20	0,0%
Voies navigables de France	120	0,0173	0,0110	2,08	1,32	-36,4%
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				197,29	198,15	
TVA à 5,5 %				0,00	0,00	
TVA à 7 %				0,00	0,00	
TVA à 10 %				19,73	19,81	
Total 120 m3 TTC en euros				217,02	217,96	
Soit le m3 TTC en euros				1,808	1,816	
Prix au litre €/l				0,002	0,002	
Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie				FIXE	VARIABLE	%
Part du délégataire				0,00	118,63	
Part CC Thelloise				20,00	36,00	
TOTAL HT du PRIX DU SERVICE				20,00	154,63	
% de partie fixe (arrêté 6/8/2007 du MEDAD)						11,5%

CAUVIGNY

CAUVIGNY	m³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau			258,02	265,60	2,94%
Part délégataire			149,48	154,30	3,22%
Abonnement			24,00	24,78	3,25%
Consommation	120	1,0793	125,48	129,52	3,22%
Part collectivité(s)			97,44	100,20	2,83%
Abonnement			6,60	6,60	0,00%
Consommation	120	0,7800	90,84	93,60	3,04%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0925	11,10	11,10	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			364,35	369,04	1,29%
Part délégataire			294,35	298,64	1,46%
Abonnement			33,84	34,34	1,48%
Consommation	120	2,2025	260,51	264,30	1,45%
Part collectivité(s)			70,00	70,40	0,57%
Abonnement			10,00	20,00	100,00%
Consommation	120	0,4200	60,00	50,40	-16,00%
Organismes publics et TVA			102,90	103,78	0,86%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			54,30	55,18	1,62%
TOTAL € TTC			725,27	738,42	1,81%

CHAMBLY

CHAMBLY	m³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			61,28	61,84	0,91%
Part délégataire			61,28	61,84	0,91%
Abonnement			12,92	13,04	0,93%
Consommation	120	0,4067	48,36	48,80	0,91%
Organismes publics et TVA			30,55	30,60	0,16%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			8,35	8,40	0,60%
TOTAL € TTC			91,83	92,44	0,66%

CIRES LES MELLO – MELLO

MELLO Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire			140,83	144,09	2,31%
Abonnement			26,00	26,60	2,31%
Consommation	120	0,9791	114,83	117,49	2,32%
Part communautaire			106,14	106,14	0,00%
Consommation	120	0,8845	106,14	106,14	0,00%
Organismes publics			22,20	22,20	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
Total € HT			269,17	272,43	1,21%
TVA			26,92	27,24	1,19%
Total TTC			296,09	299,67	1,21%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,47	2,50	1,21%

CROUY, ERQUIS, FRESNOY, MESNIL, MORANGLES, NEUILLY EN THELLE

ASSAINISSEMENT	M3	Prix unitaire au 01/01/2020	Prix unitaire au 01/01/2021	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		41,84	42,73	41,84	42,73	2,1%
Consommation	120	1,161	1,186	139,32	142,32	2,2%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel				0,00	0,00	
Consommation	120	1,8000	1,8000	216,00	216,00	0,0%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,1850	0,1850	22,20	22,20	0,0%
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				419,36	423,25	
TVA à 5,5 %				0,00	0,00	
TVA à 7 %				0,00	0,00	
TVA à 10 %				41,94	42,33	
Total 120 m3 TTC en euros				461,30	465,58	
Soit le m3 TTC en euros				3,844	3,880	
Prix au litre €/l				0,004	0,004	
Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie				FIXE	VARIABLE	%
Part du délégataire				42,73	142,32	
Part de la Collectivité				0,00	216,00	
TOTAL HT du PRIX DU SERVICE				42,73	358,32	
% de partie fixe (arrêté 6/8/2007 du MEDAD)						10,7%



HONDAINVILLE – THURY SOUS CLERMONT

HONDAINVILLE	m³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau			186,92	187,14	0,12%
Part délégataire			78,96	79,54	0,73%
Abonnement			10,54	10,62	0,76%
Consommation	120	0,5743	68,42	68,92	0,73%
Part collectivité(s)			97,52	97,52	0,00%
Abonnement			2,72	2,72	0,00%
Consommation	120	0,7900	94,80	94,80	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0840	10,44	10,08	-3,45%
Collecte et dépollution des eaux usées			357,66	360,94	0,92%
Part délégataire			270,31	273,34	1,12%
Abonnement			25,76	26,04	1,09%
Consommation	120	2,0608	244,55	247,30	1,12%
Part collectivité(s)			87,35	87,60	0,29%
Abonnement				30,00	
Consommation	120	0,4800	87,35	57,60	-34,06%
Organismes publics et TVA			98,32	98,66	0,35%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			49,72	50,06	0,68%
TOTAL € TTC			642,90	646,74	0,60%

LACHAPELLE ST PIERRE – ULLY ST GEORGES

LACHAPELLE SAINT PIERRE	m³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau			258,02	265,60	2,94%
Part délégataire			149,48	154,30	3,22%
Abonnement			24,00	24,78	3,25%
Consommation	120	1,0793	125,48	129,52	3,22%
Part collectivité(s)			97,44	100,20	2,83%
Abonnement			6,60	6,60	0,00%
Consommation	120	0,7800	90,84	93,60	3,04%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0925	11,10	11,10	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			479,55	483,34	0,79%
Part délégataire			270,31	273,34	1,12%
Abonnement			25,76	26,04	1,09%
Consommation	120	2,0608	244,55	247,30	1,12%
Part collectivité(s)			209,24	210,00	0,36%
Abonnement			10,74	30,00	179,33%
Consommation	120	1,5000	198,50	180,00	-9,32%
Organismes publics et TVA			114,42	115,21	0,69%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			65,82	66,61	1,20%
TOTAL € TTC			851,99	864,15	1,43%

NOAILLES

NOAILLES	m³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			349,12	352,02	0,83%
Part délégataire			194,73	196,82	1,07%
Abonnement			50,20	50,76	1,12%
Consommation	120	1,2172	144,53	146,06	1,06%
Part collectivité(s)			154,39	155,20	0,52%
Abonnement			7,56	10,00	32,28%
Consommation	120	1,2100	146,83	145,20	-1,11%
Organismes publics et TVA			59,33	59,62	0,49%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			37,13	37,42	0,78%
TOTAL € TTC			408,45	411,64	0,78%

PONCHON

PONCHON Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire			227,14	229,69	1,12%
Abonnement			41,40	41,88	1,16%
Consommation	120	1,5651	185,74	187,81	1,11%
Part communautaire			402,00	402,00	0,00%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	3,1000	372,00	372,00	0,00%
Organismes publics			22,20	22,20	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
Total € HT			651,34	653,89	0,39%
TVA			65,14	65,39	0,38%
Total TTC			716,48	719,28	0,39%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			5,97	5,99	0,34%

SAINT FELIX

SAINT Prix du service de l'assainissement collectif	FELIX	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire				55,66	56,27	1,10%
Abonnement				22,44	22,68	1,07%
Consommation		120	0,2799	33,22	33,59	1,11%
Part communautaire				118,91	118,80	-0,09%
Abonnement					30,00	
Consommation		120	0,7400	118,91	88,80	-25,32%
Organismes publics				22,20	22,20	0,00%
Modernisation du réseau de collecte		120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
Total € HT				196,77	197,27	0,25%
TVA				19,68	19,73	0,25%
Total TTC				216,45	217,00	0,25%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3				1,80	1,81	0,56%



SAINT SULPICE

SAINT Prix du service de l'assainissement collectif	SULPICE	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire				303,38	306,52	1,04%
Abonnement				34,54	34,90	1,04%
Consommation		120	2,2635	268,84	271,62	1,03%
Part communautaire				211,20	211,20	0,00%
Abonnement					30,00	
Consommation		120	1,5100	211,20	181,20	-14,20%
Organismes publics				22,20	22,20	0,00%
Modernisation du réseau de collecte		120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
Total € HT				536,78	539,92	0,58%
TVA				53,68	53,99	0,58%
Total TTC				590,46	593,91	0,58%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3				4,92	4,95	0,61%

SAINTE GENEVIEVE

SAINTE Prix du service de l'assainissement collectif	GENEVIEVE	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire				211,72	239,06	12,91%
Abonnement				47,46	49,96	5,27%
Consommation		120	1,5758	164,26	189,10	15,12%
Part communale				186,00	156,00	-16,13%
Consommation		120	1,3000	186,00	156,00	-16,13%
Part communautaire				139,20	169,20	21,55%
Abonnement					30,00	
Consommation		120	1,1600	139,20	139,20	0,00%
Organismes publics				22,20	22,20	0,00%
Modernisation du réseau de collecte		120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
Total € HT				559,12	586,46	4,89%
TVA				55,92	58,65	4,88%
Total TTC				615,04	645,11	4,89%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3				5,13	5,38	4,87%

VILLERS SAINT SEPULCRE

VILLERS SAINT SEPULCRE	m³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				187,14	
Part délégataire				79,54	
Abonnement				10,62	
Consommation	120	0,5743		68,92	
Part collectivité(s)				97,52	
Abonnement				2,72	
Consommation	120	0,7900		94,80	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0840		10,08	
Collecte et dépollution des eaux usées				536,06	
Part délégataire				245,66	
Abonnement				50,80	
Consommation	120	1,6238		194,86	
Part collectivité(s)				290,40	
Abonnement				30,00	
Consommation	120	2,1700		260,40	
Organismes publics et TVA				116,17	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200		26,40	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850		22,20	
TVA				67,57	
TOTAL € TTC				839,37	



3- PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Prix TTC au m³ du service de l'assainissement, par rapport à la facture 120 m³.

	Service	Prix TTC au m ³	Remarque
1	BERTHECOURT	3,71	Y compris part traitement (station de Hermes)
2	BORAN SUR OISE	2,34	
3	CAUVIGNY	3,59	
4	PONCHON	5,99	
5	SAINT FELIX	-	Traitement
		1,81	Collecte
6	SAINT SULPICE	4,95	
7	SAINTE GENEVIEVE	5,38	Y compris part traitement (station de Hermes)
8	ABBECOURT	5,47	
	CHAMBLY	0,77	Hors part SIAPBE (1,23 €TTC/m ³)
	NOAILLES	3,43	Y compris part traitement (station de Hermes)
	LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES	4,99	
	HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT	3,83	
	VILLERS SAINT SEPULCRE	5,36	Y compris part traitement (station de Hermes)
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	5,03	
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	2,50	
11	Traitement station de Hermes	-	Voir les communes concernées
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	3,88	
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	1,82	

4- RECETTES D'EXPLOITATION

Conformément au code général des collectivités territoriales, le RPQS doit stipuler les montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation. Les extraits des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE) relatifs aux recettes sont présentés service par service ci-après :

CONTRAT DE ANGY/BALAGNY

SIVOM ABBM - ASSAINISSEMENT

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020

Détail des produits

en Euros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	1 395 487	1 510 493	8,2%
Exploitation du service	470 310	530 432	12,8%
• Partie fixe facturée	496	0	
• Partie proportionnelle facturée	463 092	508 763	
• Conventions spéciales de déversement facturées	6 723	6 869	
• Variation de la part estimée sur consommations	0	14 811	
Collectivités et autres organismes publics	892 179	963 019	7,9%
• Part Collectivité	838 227	903 601	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	53 951	59 418	
Travaux attribués à titre exclusif	13 832	3 968	-71,3%
• Branchements	13 832	3 968	
Produits accessoires	19 166	13 073	-31,8%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1 404	1 416	
• Autres produits accessoires	17 762	11 657	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

CONTRAT DE BERTHECOURT

Etat détaillé des produits (1) Année 2020

Collectivité: Q065A - COMMUNE DE BERTHECOURT

Assainissement

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	28 464	30 698	7.85 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	25 269	30 877	
dont variation de la part estimée sur consommations	3 195	- 179	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	8 146	8 347	2.47 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	8 146	8 347	
Exploitation du service	36 611	39 045	6.65 %
Produits : part de la collectivité contractante	48 688	124 497	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	34 406	92 844	
dont variation de la part estimée sur consommations	14 282	31 653	
Redevance Modernisation réseau	7 141	10 390	45.50 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	7 960	10 597	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 819	- 208	
Collectivités et autres organismes publics	55 829	134 886	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif	4 088	4 881	19.40 %
Produits accessoires	145	136	-6.21 %

CONTRAT DE BORAN SUR OISE

BORAN SUR OISE - ASSAINISSEMENT

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020			
Détail des produits			
en Euros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	163 127	187 506	14,9%
Exploitation du service	138 630	148 803	7,3%
• Partie fixe facturée	28 859	29 084	
• Partie proportionnelle facturée	98 734	117 605	
• Pluvial facturé	11 037	0	
• Variation de la part estimée sur consommations	0	2 114	
Collectivités et autres organismes publics	24 075	27 066	12,4%
• Part Collectivité	10 576	10 680	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	12 416	15 112	
• Taxe sur les voies navigables	1 084	1 274	
Travaux attribués à titre exclusif	151	7 895	
• Branchements	151	7 895	
Produits accessoires	270	3 741	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	270	273	
• Autres produits accessoires	0	3 468	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

CONTRAT DE BLAINCOURT LES PRECY / PRECY SUR OISE / VILLERS SS ST LEU

VILLERS SOUS SAINT LEU SYNDICAT - ASSAINISSEMENT

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020			
Détail des produits			
en Euros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	838 705	862 851	2,9%
Exploitation du service	498 356	535 581	7,5%
• Partie proportionnelle facturée	439 742	509 357	
• Pluvial facturé	58 614	26 000	
• Variation de la part estimée sur consommations	0	224	
Collectivités et autres organismes publics	299 228	292 309	-2,3%
• Part Collectivité	210 044	191 863	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	75 521	93 053	
• Taxe sur les voies navigables	7 663	7 392	
Travaux attribués à titre exclusif	33 681	17 878	-46,9%
• Branchements	33 681	17 878	
Produits accessoires	7 440	17 082	129,6%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1 472	1 901	
• Autres produits accessoires	5 968	15 181	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006



CONTRAT DE CROUY / ERCUIS / FRESNOY / MESNIL / MORANGLES / NEUILLY

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020			
Détail des produits			
en Euros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	1 349 815	1 341 697	-0,6%
Exploitation du service	610 946	599 495	-1,9%
• Partie fixe facturée	175 069	181 530	
• Partie proportionnelle facturée	414 956	412 757	
• Pluvial facturé	20 921	0	
• Variation de la part estimée sur consommations	0	5 209	
Collectivités et autres organismes publics	709 457	688 267	-3,0%
• Part Collectivité	642 621	623 143	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	66 836	65 124	
Travaux attribués à titre exclusif	11 175	33 065	195,9%
• Branchements	11 175	33 065	
Produits accessoires	18 237	20 870	14,4%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1 283	1 318	
• Autres produits accessoires	16 954	19 551	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

CONTRAT DE CAUVIGNY

Etat détaillé des produits (1) Année 2020

Collectivité: Q135A - CAUVIGNY DSP-ASS

Assainissement

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	109 107	114 470	4.92 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	111 232	114 957	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 2 125	- 486	
Exploitation du service	109 107	114 470	4.92 %
Produits : part de la collectivité contractante	26 673	27 328	2.46 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	27 358	27 601	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 686	- 273	
Redevance Modernisation réseau	6 953	8 168	17.47 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	8 035	8 272	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 1 081	- 103	
Collectivités et autres organismes publics	33 626	35 497	5.56 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	3 892	8 753	NS
Produits accessoires	112	118	5.36 %

CONTRAT DE CIRES LES MELLO / MELLO

Etat détaillé des produits (1) Année 2020

Collectivité: Q155A - SIVOM CIRES LES MELLO DSP-ASS

Assainissement

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	224 354	228 101	1.67 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	219 702	235 562	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	4 651	- 7 461	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	28 401	29 070	2.36 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	28 401	29 070	
Exploitation du service	252 755	257 171	1.75 %
Produits : part de la collectivité contractante	159 216	174 663	9.70 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	163 730	176 463	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 4 514	- 1 800	
Redevance Modernisation réseau	25 176	36 618	45.45 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	32 931	36 995	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 7 755	- 377	
Collectivités et autres organismes publics	184 392	211 281	14.58 %
Produits de s travaux attribués à titre exclusif	17 024	11 990	29.57 %
Produits accessoires	676	411	39.20 %

CONTRAT DE PONCHON

Etat détaillé des produits (1) Année 2020

Collectivité: Q0071 - PONCHON ASST COLLECTIF

Assainissement

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	27 585	30 454	10.40 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	27 992	29 585	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 407	869	
Exploitation du service	27 585	30 454	10.40 %
Produits : part de la collectivité contractante	99 529	110 614	11.14 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	102 137	107 337	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 2 608	3 277	
Redevance Modernisation réseau	4 352	5 859	34.63 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	5 385	5 668	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 033	191	
Collectivités et autres organismes publics	103 880	116 473	12.12 %
Produits de s travaux attribués à titre exclusif	3 123	6 229	NS
Produits accessoires	107	87	-18.69 %



CONTRAT DE ABBECOURT / CHAMBLY / NOAILLES / HONDAINVILLE-THURY SS CLERMONT / LACHAPELLE ST PIERRE-ULLY ST GEORGES / VILLERS ST SEPULCRE

Etat détaillé des produits (1) Année 2020

Collectivité: Q462A - CC_THELLOISE DSP-ASS

Assainissement

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	524 979	544 217	3.66 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>259 988</i>	<i>639 876</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>264 991</i>	<i>- 95 659</i>	
Exploitation du service	524 979	544 217	3.66 %
Produits : part de la collectivité contractante	240 036	404 721	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>157 663</i>	<i>371 205</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>82 373</i>	<i>33 516</i>	
Redevance Modernisation réseau	39 554	34 513	-12.74 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>26 428</i>	<i>28 170</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>13 126</i>	<i>6 343</i>	
Collectivités et autres organismes publics	279 590	439 233	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif	16 892	38 178	NS
Produits accessoires	0	761	NS

CONTRAT STATION DE HERMES

Etat détaillé des produits (1) Année 2020

Collectivité: Q999A - SITTEU HERMES-BERTHECOURT&VILLIE

Assainissement

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	365 343	390 456	6.87 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>381 186</i>	<i>392 654</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 15 843</i>	<i>- 2 197</i>	
Exploitation du service	365 343	390 456	6.87 %
Produits : part de la collectivité contractante	103 862	247 151	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>217 350</i>	<i>276 810</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 113 488</i>	<i>- 29 659</i>	
Collectivités et autres organismes publics	103 862	247 151	NS

CONTRAT DE SAINT FELIX

Etat détaillé des produits (1) Année 2020

Collectivité: Q574A - COMMUNE DE SAINT FELIX

Assainissement

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	10 612	10 715	0.97 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	10 474	10 509	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	138	206	
Exploitation du service	10 612	10 715	0.97 %
Produits : part de la collectivité contractante	20 790	20 224	-2.72 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	20 537	19 751	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	253	474	
Redevance Modernisation réseau	2 921	3 777	29.31 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	3 601	3 688	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 680	89	
Collectivités et autres organismes publics	23 711	24 001	1.22 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	1 045	1 133	8.42 %
Produits accessoires	50	49	-2.0 %

CONTRAT DE SAINT SULPICE

Etat détaillé des produits (1) Année 2020

Collectivité: Q598A - SAINT SULPICE

Assainissement

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	60 154	66 884	11.19 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	60 502	65 829	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 348	1 054	
Exploitation du service	60 154	66 884	11.19 %
Produits : part de la collectivité contractante	40 140	44 376	10.55 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	40 906	43 982	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 766	393	
Redevance Modernisation réseau	3 483	4 641	33.25 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	4 263	4 599	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 780	42	
Collectivités et autres organismes publics	43 623	49 017	12.37 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	2 793	1 220	NS
Produits accessoires	69	67	-2.90 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3/16/21



CONTRAT DE SAINTE GENEVIEVE

Etat détaillé des produits (1) Année 2020

Collectivité: Q575A - SAINTE GENEVIEVE

Assainissement

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	88 967	92 171	3.60 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	87 264	92 196	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 702	- 25	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	6 826	7 012	2.72 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	6 826	7 012	
Exploitation du service	95 793	99 183	3.54 %
Produits : part de la collectivité contractante	168 020	169 959	1.15 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	164 315	171 273	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 705	- 1 314	
Redevance Modernisation réseau	18 084	20 208	11.75 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	19 538	20 368	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 455	- 160	
Collectivités et autres organismes publics	186 104	190 167	2.18 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	26 727	13 559	-49.27 %
Produits accessoires	265	272	2.64 %



Station d'épuration de Cauvigny

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1- TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Taux de desserte par les réseaux eaux usées = $\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis} \times 100}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}}$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est le suivant service par service :

	Service	Taux de desserte (en%)	Remarque
1	BERTHECOURT	100	Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
2	BORAN SUR OISE	100	Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte Etude rue Jean Bouvy en 2021
3	CAUVIGNY	77	Zonage réactualisé en 2021
4	PONCHON	100	Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
5	SAINT FELIX	100	Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
6	SAINT SULPICE	100	Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
7	SAINTE GENEVIEVE	100	Raccordement des récentes extensions en cours Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
8	ABBECOURT	99,20	Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
	CHAMBLY		Zonage réactualisé en 2021
	NOAILLES		Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
	LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES		Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
	HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT		Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
	VILLERS SAINT SEPULCRE		Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	99	Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte sauf certaines rues spécifiques (dont écarts et domaines privés)
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	100	Raccordement des récentes extensions en cours Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
11		-	
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	100	Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	100	Plus d'abonnés potentiels à raccorder sur l'aire de collecte



2- INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		___%
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	___%
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-



(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour l'exercice 2020 est le suivant, service par service :

	Service	Indice P202.2B	Remarque
1	BERTHECOURT	78	Réseau inventorié à 98% + inventaire partiel des ouvrages connexes
2	BORAN SUR OISE	15	Pas d'inventaire du réseau + inventaire partiel des ouvrages connexes
3	CAUVIGNY	71	Réseau inventorié à 59% + inventaire partiel des ouvrages connexes
4	PONCHON	67	Réseau inventorié à 97% + inventaire partiel des ouvrages connexes
5	SAINT FELIX	59	Réseau inventorié à 100% mais pas d'inventaire d'ouvrages connexes
6	SAINT SULPICE	64	Réseau inventorié à 100% + inventaire partiel des ouvrages connexes
7	SAINTE GENEVIEVE	39	Réseau inventorié à 61% mais pas d'inventaire d'ouvrages connexes
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	28	Situation disparate en fonction des communes. Les informations sont à reprécisées avec le délégataire.
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	15	Pas d'inventaire du réseau + inventaire partiel des ouvrages connexes
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	37	Réseau inventorié à 78% mais pas d'inventaire d'ouvrages connexes
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	55	Inventaire partiel des ouvrages connexes
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	15	Pas d'inventaire du réseau + inventaire partiel des ouvrages connexes
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	15	Pas d'inventaire du réseau + inventaire partiel des ouvrages connexes

Données délégataires.

- ⇒ Les informations fournies et indicateurs calculés soulèvent des interrogations et doivent être reconsidérés avec les délégataires.



3- CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3), DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3), DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Service	Indice P203.3/204.3/205.3	Remarque	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j
1	BERTHECOURT	100/-	Station de Hermes	-
2	BORAN SUR OISE	100/100/100		128,66
3	CAUVIGNY	100/100/0	Non-respect du paramètre phosphore. Défaut de manuel d'autosurveillance et des scénarii SANDRE.	44
4	PONCHON	100/-	Station de Hermes	-
5	SAINT FELIX	100/0/0	Absence d'autosurveillance et autres bilans sur la station. Défaut de Scénarii SANDRE et cahier de vie.	Non mesuré
6	SAINT SULPICE	100/100/0	Dépassement du paramètre Phosphore.	18
7	SAINTE GENEVIEVE	100/-	Station de Hermes	-
8	ABBECOURT	100/0	Point d'autosurveillance station A2 non équipé	24,99
	CHAMBLY	-	Station de Persan (cf. SIAPBE)	-
	NOAILLES	-	Station de Hermes	-
	LACHAPELLE ST PIERRE ULLY ST GEORGES	100/100/0	Station d'Uilly - Point d'autosurveillance A2 non équipé – défaut de transmission du suivis milieu.	82,6
	HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT	100/100/0	Station d'Hondainville - Point d'autosurveillance A5 non équipé.	54,2
	VILLERS ST SEPULCRE	100/-	Station de Hermes	
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	100/100/100	Station de Mouy (cf. SIVOM ABBM)	-
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	100/100/0	Station de Cires-lès-Mello - Point d'autosurveillance A2 non équipé.	198
11	STATION DE HERMES + TRANSFERT : BERTHECOURT + NOAILLES + PONCHON SAINTE GENEVIEVE + VILLERS SAINT SEPULCRE	-/100/100	-	545
12	CROUY EN THELLE + ERCUIS + FRESNOY EN THELLE + MESNIL EN THELLE + MORANGLES + NEUILLY EN THELLE	100/100/0	Défaut de transmission au format SANDRE	360
13	BLAINCOURT LES PRECY + PRECY SUR OISE + VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	100/100/100	-	506,31

4- TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

T MS : Tonnes de matière sèches

	Service	Indice P206.3	Remarque	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes (T MS)
1	BERTHECOURT	-	Station de Hermes	-
2	BORAN SUR OISE	100		19,1
3	CAUVIGNY	100		11,1
4	PONCHON	-	Station de Hermes	-
5	SAINT FELIX	-	Lagune	0
6	SAINT SULPICE	100		7
7	SAINTE GENEVIEVE	-	Station de Hermes	-
8	ABBECOURT	100		67,9
	CHAMBLY	-	Station de Persan (cf. SIAPBE)	
	NOAILLES	-	Station de Hermes	
	LACHAPELLE SAINT PIERRE	100		
	ULLY SAINT GEORGES			
	HONDAINVILLE	100		
	THURY SOUS CLERMONT			
	VILLERS SAINT SEPULCRE	-	Station de Hermes	
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	100	Station de Mouy (cf. SIVOM ABBM)	143,78
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	100		61,5
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	100		155,3
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	100		360,03
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	100		175,13

Données délégataires



5- TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Lors de l'exercice 2020, aucune demande d'indemnisation n'aurait été déposée en vue d'un dédommagement.

Nombre de demandes d'indemnisation

Taux de débordement des effluents pour 1000 hab = $\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est le suivant, service par service :

	Service	Indice P251.1 Ratio pour 1000
1	BERTHECOURT	0
2	BORAN SUR OISE	0
3	CAUVIGNY	0
4	PONCHON	0
5	SAINT FELIX	0
6	SAINT SULPICE	0
7	SAINTE GENEVIEVE	0
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	0
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	0
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	0
11	-	-
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	0
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	0

Données délégataires.

⇒ Les informations fournies et indicateurs calculés soulèvent des interrogations et doivent être reconsidérés avec les délégataires.

6- POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs ramenés à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{Linéaire de réseau de collecte hors branchement}} \times 100$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est le suivant, service par service :

	Service	Indice P252.2 Ratio pour 100 km de réseau
1	BERTHECOURT	9,97
2	BORAN SUR OISE	0
3	CAUVIGNY	0
4	PONCHON	0
5	SAINT FELIX	18,12
6	SAINT SULPICE	0
7	SAINTE GENEVIEVE	7,81
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	0
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	0
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	41,25
11	-	-
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	9,3
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	0

Données délégataires.

⇒ Les informations fournies et indicateurs calculés soulèvent des interrogations et doivent être reconsidérés avec les délégataires.



7- TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de renouvellement des réseaux est le suivant, service par service :

	Service	Indice P253.2 En %
1	BERTHECOURT	2,63*
2	BORAN SUR OISE	0
3	CAUVIGNY	0
4	PONCHON	0
5	SAINT FELIX	0
6	SAINT SULPICE	0
7	SAINTE GENEVIEVE	1,30**
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	0,57
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	(cf. SIVOM ABBM pour les années 2016-2017)
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	0
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	0
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	1,11***
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	0

Données délégataires

Remarque :

*travaux de mise en séparatif (création d'un nouveau réseau EU) réalisés en 2016-2017.

**travaux de mise en séparatif (création d'un nouveau réseau EU) réalisés en 2016-2017.

***travaux de réhabilitation réalisés par l'ex-SIA Pl. du Thelle pour les années 2016-2017.

8- CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

Service	Nombre de bilans réalisés exercice 2020	Nombre de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage (%) de bilans conformes exercice 2020
BORAN SUR OISE	12	12	100
CAUVIGNY	12	8	75
STATION DE SAINT FELIX	1	0	0
SAINT SULPICE	1	0	0
STATION DE ABBECOURT	2	2	100
STATION DE ULLY SAINT GEORGES	12	12	100
STATION DE HONDAINVILLE	12	12	100
STATION DE MOUY	13	13	100
STATION DE CIRE LES MELLO	10	10	100
STATION DE HERMES	24	24	100
STATION DE MESNIL EN THELLE	52	52	100
STATION DE VILLERS SOUS SAINT LEU	24	24	100

Données délégataires



Station d'épuration de Villers sous Saint Leu

9- INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est pas	
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs
+ 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus	
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
+ 10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de, service par service :

	Service		Indice P255.3
1	BERTHECOURT		0
2	BORAN SUR OISE		90
3	CAUVIGNY		100
4	PONCHON		50
5	SAINT FELIX		0
6	SAINT SULPICE		100
7	SAINTE GENEVIEVE		0
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE	ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	90
9	ANGY	BALAGNY SUR THERAIN	90
10	CIRES LES MELLO + MAYSEL (ACSO)	MELLO	100
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON	SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE (STATION DE HERMES)	60
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE	MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	50
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE	VILLERS SOUS SAINT LEU	90

Données délégataires.

- ⇒ Les informations fournies et indicateurs calculés soulèvent des interrogations et doivent être reconsidérés avec les délégataires.

10- DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =
$$\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Remarque : Comme stipulé dans les fiches d'information de l'Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement, dans le cas des collectivités responsables de plusieurs services d'assainissement collectif, l'indicateur n'est généralement pas calculable pour chaque service pris individuellement (sauf cas particulier de services dotés de budgets distincts). L'indicateur doit alors se calculer pour l'ensemble des services :

Ensemble des contrats de DSP	Encours de la dette (en €)	Epargne brute annuelle (en €)	Durée d'extinction de la dette (en ans)
TOTAL	22 931 246,74	1 946 611,98	12

11- TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =
$$\frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre}}{\text{Chiffres d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Service		Montant d'impayés en € - année N	CA TTC facturé (hors travaux) en € - année N-1	Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement
1	BERTHECOURT		7 497	187 386	4,00
2	BORAN SUR OISE		4 435,97	162 705	2,73
3	CAUVIGNY		3 461	161 761	2,14
4	PONCHON		3 721	190 058	2,96
5	SAINT FELIX		206	37 933	0,54
6	SAINT SULPICE		2 641	116 128	2,27
7	SAINTE GENEVIEVE		23 427	564 213	4,15
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE	ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	10 003	1 135 173	0,88
9	ANGY +BURY et MOUY (CCPC)	BALAGNY SUR THERAIN	11 648,23	1 362 489	0,85
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)		19 672	473 123	4,16
11			-	-	-
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE	MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	8 678,47	1 320 403	0,66
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE	VILLERS SOUS SAINT LEU	8 008,84	797 584	1,00

Données délégataires.

⇒ Les informations fournies et indicateurs calculés soulèvent des interrogations et doivent être reconsidérés avec les délégataires.

12- TAUX DE RECLAMATIONS (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Taux de réclamation = $\frac{\text{Nombre de réclamation laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{Nombre total d'abonnés du service}}$

	Service	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	Taux de réclamation (P.258.1) En %	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité
1	BERTHECOURT	x	0	0	
2	BORAN SUR OISE	x	18	21,66	
3	CAUVIGNY	x	0	0	1
4	PONCHON	x	0	0	1
5	SAINT FELIX	x	0	0	
6	SAINT SULPICE	x	0	0	
7	SAINTE GENEVIEVE	x	0	0	3
8	ABBECOURT CHAMBLY NOAILLES LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT VILLERS SAINT SEPULCRE	x	100	13,08	5
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	oui	68	16,87	
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	x	0	0	1
11	-	-	-	-	
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	oui	72	16,90	1
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	oui	81	17,14	1

Données délégataires.

⇒ Les informations fournies et indicateurs calculés soulèvent des interrogations et doivent être reconsidérés avec les délégataires.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1- MONTANTS FINANCIERS

Travaux engagés dans l'année (tous supportés par le budget annexe assainissement, le budget général ne pouvant pas contribuer à ceux-ci) :

	Service	Montants financiers HT des travaux engagés	Montants des subventions perçues en €
1	BERTHECOURT	2 312,50	47 781,29
2	BORAN SUR OISE	0	25 923,00
3	CAUVIGNY	1 701,88	4 143,00
4	PONCHON	8 224,07	2 000,00
5	SAINT FELIX	0	0
6	SAINT SULPICE	695,00	13 267,00
7	SAINTE GENEVIEVE	313 245,70	271 061,00
8	ABBECOURT	11 175,00	23 024,00
	CHAMBLY	152 460,82	44 044,00
	NOAILLES	36 404,20	0
	LACHAPELLE SAINT PIERRE ULLY SAINT GEORGES	15 575,00	36 411,00
	HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT	0	26 197,00
	VILLERS SAINT SEPULCRE	0	12 402,71
9	ANGY BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	105 645,65	162 422,00
10	CIRES LES MELLO MELLO + MAYSEL (ACSO)	25 774,59	24 786,00
11	BERTHECOURT NOAILLES PONCHON SAINTE GENEVIEVE VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	1 214 136,07	343 870,00
12	CROUY EN THELLE ERCUIS FRESNOY EN THELLE MESNIL EN THELLE MORANGLES NEUILLY EN THELLE	3 884,86	333 751,00
13	BLAINCOURT LES PRECY PRECY SUR OISE VILLERS SOUS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	36 567,00	30 740,00

Des travaux ont également été réalisés dans les communes de Mortefontaine en Thelle et Novillers les Cailloux (les dépenses ont été intégrées dans le calcul de l'indice P 256.2) :

	Commune	Montants financiers HT	Montants des subventions en €
	MORTEFONTAINE EN THELLE	1 276 745,65	373 720,00
	NOVILLERS LES CAILLOUX	766 927,37	322 623,90
	TOTAL	3 971 475,36	2 098 167,00



2- ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes, service par service :

	Service	Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	Montant remboursé durant l'exercice en €, en capital	Montant remboursé durant l'exercice en €, en intérêts
1	BERTHECOURT	482 638,03	34 210,49	5 586,32
2	BORAN SUR OISE	87 128,33	4 362,56	1 571,36
3	CAUVIGNY	124 159,61	36 638,26	4 493,90
4	PONCHON	3 584 487,05	159 829,70	84 160,03
5	SAINT FELIX	0	0	0
6	SAINT SULPICE	176 711,31	22 055,80	8 008,59
7	SAINTE GENEVIEVE	581 940,84	55 370,21	2 663,89
8	VILLERS SAINT SEPULCRE	327 870,77	46 301,15	16 864,14
9	ABBECOURT	1 354 510,32	101 044,18	55 195,44
	CHAMBLY	11 989,60	1 712,80	0
	NOAILLES	37 710,40	2 693,60	
	LACHAPELLE ST PIERRE ULLY SAINT GEORGES	2 459 403,41	88 944,21	101 797,32
	HONDAINVILLE THURY SOUS CLERMONT	660 205,03	26 038,17	30 423,51
10	ANGY + BALAGNY SUR THERAIN +BURY et MOUY (CCPC)	79 617,07*	5 686,93*	-
11	CIRES LES MELLO + MELLO + MAYSEL (ACSO)	34 898,40	2 908,20	-
12	(STATION DE HERMES) BERTHECOURT + NOAILLES PONCHON + SAINTE GENEVIEVE + VILLERS SAINT SEPULCRE + HERMES (CAB)	6 320 246,29	357 761,51	183 367,10
13	CROUY EN THELLE + ERCUIS + FRESNOY EN THELLE + MESNIL EN THELLE + MORANGLES + NEUILLY EN THELLE	5 470 966,20	265 038,35	152 073,29
14	BLAINCOURT LES PRECY + PRECY SUR OISE + VILLERS SOUS SAINT LEU + + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	103 682,61	13 188,68	0
	TOTAL	22 931 246,74	1 297 576,33	646 204,89
			1 943 781,22	

Remarque* : Pour Angy et Balagny, des emprunts du SIVOM ABBM devraient le cas échéant être supportés par la CCT.

3- AMORTISSEMENTS

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été au global de 1 863 727,80 € (augmentation suite à la remise à jour des amortissements dans le cadre des mises à disposition des biens).

4- PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

	Service	Projet à l'étude	Remarque (actualisation aout 2021)
1	BERTHECOURT	Etude diagnostique Travaux en domaine privé de déconnexion du réseau unitaire	Etude en cours Travaux à lancer suite à réception accord de subvention
2	BORAN SUR OISE	Etude diagnostique Maîtrise d'œuvre pour une éventuelle extension de réseau rue Jean Bouvy	Etude en cours Etude en cours
3	CAUVIGNY	Mise en place autosurveillance Travaux de mise en place traitement du phosphore	Travaux à lancer suite à réception accord de subvention
4	PONCHON	-	-
5	SAINT FELIX	Mise en conformité du système de traitement	Maîtrise d'œuvre en cours
6	SAINT SULPICE	Etude diagnostique	Etude en cours
7	SAINTE GENEVIEVE	-	
8	ABBECOURT	Etude diagnostique Extension de réseaux rue Dumontier	Etude en cours
	CHAMBLY	Etude diagnostique Création de réseau EU rue Becquerel	Etude en cours Maîtrise d'œuvre en cours
	NOAILLES		
	LACHAPELLE ST PIERRE ULLY ST GEORGES	Etude diagnostique	Etude en cours
	HONDAINVILLE + THURY SOUS CLERMONT	Etude diagnostique	Etude en cours
	VILLERS ST SEPULCRE	Etude diagnostique	Etude en cours
9	ANGY + BALAGNY SUR THERAIN	Travaux de création de réseaux (Balagny).	Travaux réalisés
10	CIRES LES MELLO MELLO	Diagnostic du système d'assainissement Traitement H2S sur les postes de refoulement	A lancer Travaux à lancer suite à réception accord de subvention
11	AIRE DE COLLECTE DE LA STATION DE HERMES : BERTHECOURT + NOAILLES + PONCHON+ SAINTE GENEVIEVE + VILLERS ST SEPULCRE + HERMES	Traitement H2S sur les postes de refoulement Mesures compensatoires STEP de Hermes Etude recherche de micropolluants	Maîtrise d'œuvre en cours Travaux en cours Etude lancée
12	CROUY EN THELLE + ERCUIS + FRESNOY EN THELLE + MESNIL EN THELLE + MORANGLES + NEUILLY EN THELLE	Etude diagnostic amont micropolluants Etude d'analyse de risque de défaillance Diagnostic permanent Diagnostic périodique du système d'assainissement Réhabilitation PR Puits du Val Ercuis	En cours A lancer A lancer A lancer Maîtrise d'œuvre en cours
13	BLAINCOURT LES PRECY + PRECY SUR OISE + VILLERS SOUS SAINT LEU	Etude diagnostic amont micropolluants Etude d'analyse de risque de défaillance Diagnostic permanent Travaux de réhabilitation des réseaux et PR (Précy/Blaincourt)	En cours A lancer A lancer Maîtrise d'œuvre en cours

5- PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la Communauté de communes Thelloise (phase diagnostics complémentaires, cf. ci-dessus) est en cours et un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) sera finalisé en 2022.



ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1- ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0)

Pour l'année 2020, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance. D'autre part, aucune somme n'a été abandonnée et/ou versée à un fonds de solidarité.

2- OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Néant.



Communauté de communes Thelloise
Pôle Assainissement Gemapi –
7 avenue de l'Europe 60530 Neuilly en Thelle
03-44-26-99-67 / assainissement@thelloise.fr

